

Le Parti catholique et les mutations socio-politiques dans l'arrondissement de Bruxelles autour de 1900

Henk DE SMAELE

Au début des années 1880, la vie politique à Bruxelles a connu une étonnante transformation. Jusque vers cette date, on pouvait considérer l'arrondissement de Bruxelles comme «dépolitisé» : la majorité libérale était si grande qu'il ne pouvait guère être question de lutte politique¹. Lors des élections nationales, tous les sièges revenaient au parti libéral. En 1864, lors des élections législatives, les libéraux obtinrent presque 70% des voix ; lors des élections suivantes, les catholiques ne se présentèrent même pas. De même, en 1876 et 1880, les catholiques ne sollicitèrent pas non plus les faveurs de l'électorat bruxellois. Malgré les tentatives de quelques catholiques plus combatifs, une organisation électorale des conservateurs ne vit pas rapidement le jour dans la capitale². Cependant, en 1884, lors des élections législatives, les libéraux perdirent leurs seize sièges qui revinrent aux «Nationaux-Indépendants». Ce glissement opéré dans l'arrondissement de Bruxelles eut de grandes conséquences au plan de la politique

1. Dans «De Kamerverkiezingen van 10 juni 1894», dans E. LAMBERTS et J. LORY éd., *1884 : un tournant politique en Belgique*, Bruxelles, 1986. Rolf Falter fait la distinction entre cantons électoraux «dépolitisés» et «polarisés».

2. Y. LEBLICQ, «Les premières interventions de l'Association Constitutionnelle Conservatrice de Bruxelles dans les luttes électorales de la capitale (1863-1868)», dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, IX (1978), 215-257.

nationale. Depuis 1882, les libéraux disposaient à la Chambre de 79 sièges ; les 16 sièges bruxellois, ainsi que 11 sièges provenant d'autres arrondissements électoraux leur ayant été enlevés, les libéraux ne conservèrent plus que 52 sièges sur 138 (37,7%). Le Cabinet Frère-Orban - Van Humbeeck devait démissionner. Si les libéraux avaient gardé les 16 sièges bruxellois, ils auraient disposé de 68 sièges, soit 2 trop peu pour avoir la majorité absolue. Les catholiques auraient alors eu une majorité de 2 sièges, ce qui n'aurait pas constitué une majorité substantielle. C'est donc à juste titre que Rolf Falter et Emiel Lamberts ont tiré la conclusion suivante : «de verkiezingsuitslag in het hoofdstedelijk district Brussel is de scharnier geweest van de machtswissel van 1884»³.

En 1892, seulement — nous considérons ici uniquement les élections législatives en laissant de côté les élections partielles — , les libéraux remportèrent à nouveau une victoire électorale à Bruxelles ; lors de toutes les autres élections jusqu'à la première Guerre mondiale, le parti conservateur apparut comme le plus important. Le parti catholique, qui avait traditionnellement sa base dans les campagnes, réussit donc, de façon durable, à s'assurer le succès dans l'arrondissement de la capitale. Els Witte écrit récemment que «de decennia voor en na de de eeuwwende een van de meest merkwaardige periodes uit onze contemporaine geschiedenis vormen», «gekenmerkt door een economische en sociale stroomversnelling met een zeer grote weerslag op het politieke systeem. De burgerlijke democratie maakte toen haar meest structurele politieke transformatie sinds 1830 door»⁴. L'attitude du parti catholique face à ce processus de transformation s'imposa apparemment mieux que l'alternative libérale ; quant aux socialistes, ils obtinrent (à partir de 1900) encore moins de soutien de l'électeur. Cet état de fait étonnant est le point de départ de notre contribution.

Une autre constatation apparaît également : le hiatus dans la recherche existante. La politique dans la capitale a non seulement une grande signification symbolique, mais également, aux

3. R. FALTER, *o.c.*, 19 ; E. LAMBERTS, «Algemene conclusies», dans : E. Lamberts et J. Lory éd., 1884, Bruxelles, 1986, 201-202 : «De cruciale verschuiving deed zich voor in het kiesarrondissement Brussel».

4. E. WITTE, «Tussen experiment en correctief. De Belgische gemeentelijke kieswetgeving in relatie tot het nationale kiesstelsel» dans : *De gemeenteraadsverkiezingen en hun impact op de Belgische politiek*, Handelingen van het 16e Internationale Colloquium van het Gemeentekrediet, Brussel, 1994, 15.

environs de 1900, une importance «numérique» croissante. A cette époque, Bruxelles se transforma en une grande ville. A l'aube de la première Guerre mondiale, un Belge sur dix habitait dans l'agglomération bruxelloise ⁵. Ceci s'exprima aussi plus ou moins dans le nombre de sièges à la Chambre : en 1848, seuls 8% des sièges étaient pourvus dans l'arrondissement de Bruxelles ; en 1880, on se situe aux environs de 10%, en 1884, 11%, en 1892, près de 12% et en 1912 environ 14%. Et pourtant la vie politique à Bruxelles a été peu décrite. Certes, d'autres villes et arrondissements électoraux ont été mieux étudiés, mais il subsiste encore de très nombreuses lacunes dans l'analyse historique du développement politique belge à la fin du 19^e siècle. En raison des limitations de la présente étude, cet article s'attachera plus particulièrement à la personnalité d'Henry Carton de Wiart, qui, avec Jules Renkin, a joué le premier rôle dans la construction de la démocratie sociale dans la capitale. Nous essaierons cependant, dans la mesure du possible, de prendre en considération tout l'arrondissement électoral et, de façon plus vaste, de renvoyer au niveau national.

LES NATIONAUX-INDÉPENDANTS

En 1884, c'est la liste des «Nationaux-Indépendants» qui, à Bruxelles, récolta en un seul tour les 16 sièges. Comme cet événement alla de pair avec le changement de pouvoir au niveau national et l'avènement du Cabinet conservateur, on serait tenté de présenter l'élection bruxelloise comme partie intégrante du triomphe catholique. La guerre scolaire qui fit rage à partir de 1879 est considérée comme un des éléments explicatifs importants de la victoire catholique. Déjà auparavant s'était manifesté un groupe de catholiques, les «ultramontains», qui critiquaient le manque de zèle religieux des politiciens catholiques prompts à accepter lâchement un monde politique géré par les libéraux. Ils exigeaient une intervention plus confessionnelle dans la politique. C'est ainsi, d'après Karel Van Isacker, que naquit la faille entre les croyants, le «pays réel», et la Droite parlementaire, le «pays légal». La guerre scolaire de 1879-1884 aurait eu pour conséquence un

5. L. RANIERI, «Bruxelles au coeur de l'Etat libéral» dans M. MARTENS éd., *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, 1976, 333. En 1866, Bruxelles et les 18 communes de la banlieue comptaient 307.123 habitants ; en 1890 ce chiffre s'élevait à 516.463 et en 1910 à 755.031 (*Ibid.*, 334).

rapprochement entre pays réel et légal et la création d'un parti plus solide et plus confessionnel qui sut rester au pouvoir jusqu'à la première Guerre mondiale. Bien que Lode Wils l'ait fondamentalement critiquée⁶, l'on rencontre encore souvent cette version des faits. Il subsiste des questions à propos du renforcement des structures du parti et de la «confessionnalisation» du parti conservateur. Quoi qu'il en soit, 16 des 27 sièges perdus par les libéraux furent occupés par les «Nationaux-Indépendants». Qui étaient ces Indépendants ? Étaient-ils des catholiques dissimulés ou des libéraux déguisés ? Constituait-ils un appui pour le Cabinet catholique ou un facteur d'incertitude ?

Dès 1879, lors d'élections communales à Bruxelles apparurent sous l'un ou l'autre nom des «Indépendants»⁷. Il s'agissait plutôt de libéraux dissidents, mécontents de la politique menée par l'Association Libérale locale ou celle du collège libéral, qui approchaient les électeurs avec un programme «no-nonsense» : administration saine des finances, abaissement des impôts, amélioration de l'infrastructure, écoute des exigences flamandes, etc. Ils insistaient surtout sur le fait qu'ils ne voulaient pas prendre part aux incessantes escarmouches clérico-libérales, mais voulaient s'attaquer aux «véritables» problèmes. Le plus souvent, la

6. Ainsi dans E. WITTE et J. CRAEYBECKX, *Politieke geschiedenis van België sinds 1830*, Brussel, 1990, 5e éd., 96, E. Witte écrit : «De gevolgen van de schoolstrijd waren even verrijkend op politiek vlak. In het katholieke kamp maakte hij definitief een eind aan de interne verdeeldheid en verzoende hij de Kerk met de katholieke burgerij. Liberaal-katholieken en ultramontanen verenigden zich in de «Union nationale pour le redressement des griefs» (1883) en bonden gezamenlijk de strijd aan. Meer dan ooit werd het episcopaat beschouwd als leidinggevend op politiek vlak (...). Een ultramontaans streven — de Kerk als kern van een echte confessionele partij — werd op die manier verwezenlijkt. De opstelling van een bindend katholiek programma buiten de parlementaire rechterzijde om, vormde het sluitstuk van de ultramontaanse inbreng in de vorming van een — wel zeer laat — georganiseerde confessionele katholieke partij, die haar doelmatigheid ten volle bewees in de verkiezingsstrijd van 1884. Ze legde de basis voor een katholiek bewind, dat onmiddellijk na 1884 op een revanchepolitiek zinde (...)». Pour les critiques de L. Wils, voir surtout «De katholieke partij in de 19e eeuw : organisatie, programma en aanhang», dans E. LAMBERTS et J. LORY éd., *1884*, Brussel, 1986, 69-95.

7. Sur les débuts des Indépendants, voir M. GRUMAN, «Origines et naissance du parti indépendant (1879-1884)», *Cahiers Bruxellois*, IX (1964), 89-171.

campagne était habilement mise sur pied, avec comme conséquence le succès électoral. Dans la plupart des cas, les catholiques, qui ne prenaient pas part aux élections, soutenaient les candidats indépendants ; dans quelques cas, ces derniers appartenaient d'ailleurs clairement à la famille catholique. On veillait toujours à n'effaroucher aucun des deux groupes idéologiques et on insistait sur l'indépendance vis-à-vis des partis tant libéral que catholique⁸.

De telles listes d'«intérêts communaux» ne sont, en soi, pas surprenantes. Il est plus curieux de constater que, dans un grand nombre de communes de l'agglomération, de tels groupements naquirent en même temps, qu'ils connurent tous un très rapide succès et que, dès 1882, ils allaient collaborer en vue des élections provinciales. En 1883, même lors d'une élection sénatoriale partielle, de Vinck apparut comme candidat des Indépendants contre le libéral Bischoffsheim (qui remporta les élections). En 1884, l'Association Conservatrice et les Indépendants conclurent un accord électoral. La liste portait le nom de «Nationaux-Indépendants» sans aucune allusion au côté «conservateur» ou «catholique». Était-ce un choix conscient pour abuser l'électeur sans méfiance ? Était-ce pour les catholiques une tactique afin de garder une chance au sein du bastion libéral de Bruxelles ? Quoi qu'il en soit, les libéraux firent tout pour présenter les choses de cette manière. Il est cependant clair que la liste n'était pas une création catholique et que l'initiative ne venait pas en premier lieu de l'association électorale catholique. La plupart des candidats étaient plutôt dans la mouvance des comités indépendants locaux et furent rassemblés par Adrien d'Oultremont⁹. Un certain

8. Par exemple le pamphlet «De Onafhankelijkken. Kring der Gemeentebelangen / Les Indépendants. Cercle des Intérêts Communaux» de 1882 : «De twee partijen zijn machteloos (...); geen dezer twee staatkundige partijen durft de groote nationale kwestieën oplossen (...). Er moet tusschen Katholieken en Liberalen een nieuwe derde partij bestaan, welke de vrijheid rondborstig zal beminnen en welke door mannen zal vertegenwoordigd worden, die van alle katholieke of liberale verbindtenis vrij zijn» Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds Fauconnier*, 1.

9. Ch. WOESTE, *Mémoires*, Bruxelles, 1927, I, 219 : «On a souvent répété que la liste qui a triomphé était une conception de M. Beernaert. Il n'en est rien. Depuis plusieurs mois le comte Adrien d'Oultremont, profitant de ses relations et de sa popularité, travaillait à la formation d'une liste...». L'Indépendant Simon déclara par après à la Chambre : «M. le comte d'Oultremont se dévoua généreusement pour réunir en un groupe seize hommes indépendants, nullement ou peu mêlés aux luttes politiques...»

nombre de candidats indépendants étaient forcément catholiques : d'Oultremont lui-même, par exemple, Jules de Borchgrave, un ancien collaborateur du *Journal de Bruxelles*, Eugène Stroobant, candidat conservateur lors des élections législatives de 1872, Jules De Smedt, qui avait jadis encore été représentant de Furnes, le comte Henri de Mérode-Westerloo, François Bilaut. Charles Delebecque et Léon Somzée, eux, provenaient clairement du milieu libéral. Tous ces candidats affirmaient en tout cas qu'ils considéraient leurs conceptions idéologiques comme politiquement non-opportunes et qu'ils voulaient mener une politique «indépendante». «Libres d'engagements, appartenant aux nuances modérées des deux partis qui se disputent le pouvoir, d'accord sur un programme qui n'exige d'aucun de nous le désaveu de son passé et de ses opinions personnelles, n'ayant d'autre ambition que d'être utiles au pays, nous venons nous offrir à vos suffrages pour être vos mandataires au Sénat et à la Chambre des Représentants»¹⁰.

Quel était le programme des Indépendants en 1884 ? Il se situait dans la ligne des programmes qui avaient été formulés lors d'élections locales et provinciales. Il peut être qualifié de «conservateur» ; Rolf Falter l'appelle «poujadiste». Le programme proposa une décentralisation, une extension du droit de vote dans les limites de la Constitution, une réponse aux exigences flamandes, la défense des intérêts économiques et matériels de l'arrondissement, l'apaisement des luttes idéologiques et de la guerre scolaire. De nombreux points concordaient avec le «programme catholique» de ces années-là. Les Indépendants étaient-ils donc des catholiques masqués ? Des divergences de programme se manifestent nettement dans la question de l'enseignement. Les catholiques réclamaient l'abolition de la «Loi de malheur» de 1879, alors que le programme des Indépendants affirmait : «l'heure nous semble venue de mettre fin aux hostilités scolaires et d'apporter à la loi de 1879 des *modifications*, qui tout en sauvegardant la liberté de conscience et l'indépendance du pouvoir civil, soient de nature à satisfaire au voeu des pères de

(*Annales Parlementaires. Chambre. Session extraordinaire 1884*, 14.8.1884, 163) ; M. GRUMAN, *o.c.*, 160 présente encore quelques autres considérations à propos du rôle de d'Oultremont.

10. Manifeste des Indépendants dans *Gazette*, 4.6.1884, cité par M. GRUMAN, *o.c.*, 166. La liste complète des Nationaux-Indépendants : Bilaut, de Borchgrave, Delebecque, de Mérode, Westerloo, Desmedt, d'Oultremont, Henrard, Merjay, Parmentier, Renson, Simons, Slingeneyer, Somzée, Stroobant, Systermans, Vandersmissen.

famille et à alléger des charges dont l'exagération ruine et exaspère les contribuables»¹¹. Les Indépendants étaient donc violemment heurtés par le fait que, visiblement à l'encontre d'une grande partie de la population, les libéraux voulaient imposer coûte que coûte leur projet de société. Ils refusaient de suivre sur les plans philosophique et théorique tant les libéraux que les catholiques, mais affirmaient que les gens ne voulaient pas de la politique scolaire des libéraux, tout en devant quand même payer pour elle. C'est ici précisément que se situait la signification de leur plaidoyer pour la décentralisation. En outre, ils proclamaient que lorsque les discussions «stériles» sur l'enseignement seraient closes, on aurait alors au Parlement le temps de se consacrer à l'«intérêt général» et aux véritables problèmes, essentiellement économiques.

L'importance considérable accordée aux problèmes théoriques et idéologiques au détriment des questions matérielles était, selon les Indépendants, due au personnel politique. Il ne faut pas le nier : le Parlement belge était un «Parlement des avocats». Entre 1870 et 1880, 56,7% des membres de la Chambre possédaient un diplôme de Droit¹². A Bruxelles, la situation était encore plus frappante : 12 des 18 élus entre 1870 et 1880 étaient des juristes (66,7%). D'où l'impression que des secteurs vitaux de l'économie n'étaient pas représentés et qu'il y avait une faille entre la réalité socio-économique et le monde politique. «België is een volk van werkers en handelaars ; hier moet alles gedaan worden wat de nijverheid en de handel kan bevorderen»¹³. Les Indépendants se présentèrent à l'électeur avec seulement trois avocats sur seize candidats. On rencontrait en outre sur la liste un brasseur, un entrepreneur, un commerçant, un peintre, un médecin, quelqu'un du monde de la finance¹⁴. Pour parler comme eux : «Tous les intérêts vitaux de l'arrondissement y sont également

11. *Ibid.*, 166. Italiques ajoutées par nos soins.

12. D.J.L. CONINCKX, «De sociaal-politieke samenstelling van de Belgische Kamer van Volksvertegenwoordigers (8 augustus 1870-15 mei 1880)», *RBHC*, 1986, 355-363. Le grand nombre de juristes était déjà important au cours de la période antérieure à 1870 ; cf. B. VERHAEGEN, «Le groupe libéral à la Chambre belge (1847-1852)», *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1969, 1174-1178.

13. Extrait du pamphlet déjà cité «Les Indépendants. Cercle des Intérêts Communaux» pour les élections communales de 1882. Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds Fauconnier*, 1.

14. M. GRUMAN, *o.c.*, 168-169.

représentés»¹⁵. Ceci prend une signification particulière quand on examine la composition du corps électoral. Pour la période 1876-1892, approximativement 40 à 45% des électeurs bruxellois inscrits appartenaient à la «classe moyenne»¹⁶. Ces chiffres contrastent avec le nombre de membres de la classe moyenne représentés à la Chambre ; environ 8% des Représentants pouvaient être considérés comme faisant partie du groupe professionnel des «négociants».

En résumé, les Indépendants se présentèrent à l'électorat avec un programme concret et apolitique, s'apparentant certes plutôt à celui des conservateurs, mais qui n'était certainement ni confessionnel ni revanchard. La liste était «unioniste» au sens où aussi bien des libéraux modérés que des catholiques modérés y étaient représentés¹⁷. Elle s'adressait surtout à l'important groupe de la classe moyenne. C'est dans ce sens que l'on peut affirmer, comme Rolf Falter, que les Indépendants ont joué sur un réflexe «poujadiste».

L'alternative indépendante réussit auprès de l'électeur bruxellois. Les résultats électoraux le démontrent. Examinons-les

15. Théodor dans *Journal de Bruxelles*, 2.6.1884.

16. Nous obtenons ce chiffre en regroupant les données professionnelles des électeurs inscrits à l'*Annuaire Statistique* de 1876, 1880, 1884, 1888, 1892. Le chiffre indiqué est naturellement une approximation. La donnée «profession» dans les recensements donne lieu à des questions méthodologiques (voir J. DE BELDER, «Beroep of bezit als criterium voor de sociale doorsnede», *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, 1976, 272-273) ; on peut en outre discuter de la notion «classe moyenne». «Meestal bedoelt men met middenstand de zelfstandige kleinhandelaars, ambachtslui, kleinindustriëlen en dienstverleners» (P. HEYRMAN, *Voor eigen winkel. Honderd jaar middenstand en middenstandsbeweging in Oost-Vlaanderen*, Gent, 1991, 8). A l'encontre de R. FALTER, *o.c.*, 33-34, nous devons conclure que la participation (en %) de la classe moyenne parmi le corps électoral n'a pas augmenté pendant la période 1872-1892 ; elle est restée plus ou moins constante (1876 : 44,4% ; 1880 : 45,6% ; 1884 : 43,1% ; 1888 : 42,7% ; 1892 : 41,7%). L'important groupe «autres professions» qui concerne entre 18 et 25% constitue un problème supplémentaire pour les statistiques.

17. Les Indépendants rappelaient eux-mêmes volontiers l'unionisme de la jeune Belgique. Nous citons encore une fois le pamphlet «Les Indépendants. Cercle des Intérêts communaux» (1882) : «Men moet tot de school dier oude vaderlanders van 1830 terugkeeren, welke onze schoone en vrijzinnige Grondwet in het leven geroepen heeft» ; Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds Fauconnier*, 1.

donc de plus près et pour ce, nous devons évidemment tenir compte du système électoral en vigueur. Chaque électeur disposait d'autant de voix qu'il y avait de mandats à pourvoir. En 1884, 16 sièges étaient à répartir à Bruxelles. 21.124 électeurs étaient inscrits. Cela signifie que le nombre maximum de voix émises serait de 337.984 (21.124×16). Nous appellerons ce chiffre le «potentiel électoral total». Il n'y a forcément qu'une partie du potentiel électoral total qui est utilisée. En 1884, 18.246 électeurs portèrent leur bulletin à l'urne (86,4%), ce qui est un bon score en comparaison avec d'autres élections. Le potentiel électoral total fut donc réduit ; en fait, seules 291.936 voix pouvaient être exprimées (18.246×16) : c'est le «potentiel électoral réel». En fait seules 264.335 voix furent dénombrées, ce qui représente 90,5% du potentiel réel et 78,2% du potentiel électoral total. Nous appelons ce dernier chiffre (78,2%) la «participation réelle»¹⁸ ; ce chiffre donne une idée du potentiel électoral utilisé. Pour avoir une bonne représentation «corrigée» des résultats par parti, il est nécessaire de relier le nombre de voix obtenues au potentiel électoral total. Les libéraux réunirent au total 120.480 voix : 45,6% des votes exprimés et 35,6% du potentiel électoral. Nous qualifions ce dernier chiffre de «soutien réel». Les candidats Indépendants obtinrent au total 142.760 voix : 54,0% des suffrages exprimés, soit un parti réel de 42,2%.

Pourquoi toute cette comptabilité compliquée ? La comparaison avec les résultats d'autres élections fournit des éléments d'explication. Elle relativise, éclaire en même temps la «défaite libérale» de 1884. Même si cela ne saute pas aux yeux à l'examen des résultats électoraux de 1848 à 1884, force est de constater que, depuis les années soixante, la position des libéraux allait en se dégradant. Le segment de potentiel électoral sur lequel s'appuyait la majorité libérale devenait visiblement plus étroit. Jusqu'en 1857, le soutien réel du parti libéral représentait plus de 50% avec ou sans concurrence catholique. Dès 1859, le soutien réel tomba en dessous de 50% et atteignit en 1868, une année sans liste concurrente importante, le point le plus bas avec 21,7%. En 1870, le soutien réel était porté à 33,9%, malgré la concurrence catholique. Lorsque les libéraux obtinrent en 1884 35,6% de soutien réel, ce score n'était pas particulièrement mauvais. Ils avaient sous-estimé la nouvelle liste des Indépendants. Ils réagirent

18. Le terme «participation réelle» est emprunté à FALTER, *o.c.*, 27. Il le définit comme le total des voix exprimées divisé par le nombre total des électeurs, multiplié par le nombre de sièges disponibles.

plutôt vite. Un mois plus tard, lors des élections sénatoriales, les libéraux améliorèrent leur score. Les Indépendants firent moins bien qu'aux élections pour la Chambre, de telle sorte qu'un deuxième tour de scrutin fut rendu nécessaire. Les Indépendants restèrent en ballottage environ au même niveau, mais les libéraux progressèrent et gagnèrent ainsi les élections sénatoriales. Les libéraux trouvèrent des voix supplémentaires auprès de ceux qui s'étaient abstenus lors des élections précédentes, n'avaient utilisé qu'une partie des voix ou avaient voté nul. La participation réelle s'était en fait accrue : lors des élections à la Chambre, elle atteignait 78,2%, au premier tour des élections sénatoriales 82,9% et au second tour 86,4%. L'opinion libérale, qui s'était habituée à considérer Bruxelles comme un «district dépolitisé» et avait donc été surprise par le succès de la nouvelle liste, s'était nettement reprise.

Est-il possible d'affiner encore l'image, par exemple en divisant l'arrondissement en plus petites circonscriptions? On devrait s'attendre à ce que le comportement électoral ait été différent à Opwijk, Bruxelles-Ville ou Schaerbeek. Ici se pose alors un problème technique : deux bureaux de vote étaient réunis — par tirage au sort — en un seul bureau de dépouillement. Ainsi, par exemple, un bureau de vote de Bruxelles et celui de Lennik étaient réunis ; les résultats exprimés dans les procès-verbaux de ces deux bureaux de vote donnaient lieu à un seul résultat commun. On ne peut donc plus par après en déduire quels furent les votes de Lennik. On peut cependant extraire une série de données intéressantes des procès-verbaux. Tous les candidats indépendants n'obtinrent la majorité absolue «que» dans 14 des 35 bureaux de dépouillement ; dans 4 bureaux, ce sont les libéraux qui parvinrent à la majorité. Il apparaît que, dans tous les bureaux de dépouillement dont l'un des deux bureaux de vote était situé à la campagne, les Indépendants gagnèrent la majorité absolue, alors que les bureaux de dépouillement avec une supériorité libérale comportaient toujours deux bureaux de vote situés dans l'agglomération urbaine. Force est de constater que des bureaux de dépouillement bruxellois homogènes enregistrèrent parfois une majorité absolue pour les Indépendants. Cependant, en règle générale, plus de districts ruraux votèrent essentiellement anti libéral, alors que la bourgeoisie urbaine votait traditionnellement libéral et les Indépendants ne percèrent que difficilement en ville. Le collège des échevins de Bruxelles resta inébranlablement entre les mains libérales jusqu'à la première Guerre mondiale. Ce qui ne signifie cependant pas que les

Indépendants furent envoyés à la Chambre par les agriculteurs. Les 6% d'agriculteurs que comptait le corps électoral pouvaient difficilement porter les Indépendants à une majorité absolue. Par après, il apparaîtra cependant qu'au Parlement, les Indépendants défendirent plus les intérêts urbains que ruraux.

En résumé, à partir des années soixante l'enthousiasme de l'électorat bruxellois pour le parti libéral s'était fortement affaibli. Le «projet libéral» ne disait plus rien à une grande partie du corps électoral ; lors d'élections, les électeurs restaient chez eux, d'autant plus que le monopole libéral n'avait jamais été sérieusement menacé. Une grande partie du potentiel inutilisé — 70% en 1880 — fut raflé par les Indépendants en 1884. Les élections sénatoriales relativisèrent en quelque sorte la victoire des Indépendants à la Chambre.

A quoi faut-il attribuer cet affaiblissement des libéraux ? Un facteur de mécontentement dans tout le pays provenait certainement de la politique scolaire dispendieuse, qui avait eu comme conséquence une augmentation des impôts, dans une période de conjoncture descendante. Un élément spécifique à l'Association Libérale bruxelloise fut l'influence du courant radical, particulièrement anticléricale et qui, en outre, plaidait pour une démocratisation poussée. L'aile doctrinaire, majoritaire dans la plupart des villes, dut, dans la capitale, accorder de notables concessions aux radicaux dirigés par Paul Janson. C'est surtout à partir de 1859 qu'apparurent nettement les divergences idéologiques entre doctrinaires et radicaux de la capitale¹⁹. La diminution du soutien réel des libéraux remontant précisément à cette année n'était donc pas due au hasard. Les sympathisants du libéralisme doctrinaire décrochèrent progressivement lors des élections. Notons d'ailleurs qu'en 1884, les libéraux radicaux obtinrent le moins de voix. Ce signal de l'électorat fut compris par les dirigeants doctrinaires. Après les élections, ils se séparèrent de l'Association Libérale et s'unirent en une Ligue Libérale concurrente²⁰.

19. P. LEFÈVRE, «De liberale partij als organisatie van 1846 tot 1914», dans A. VERHULST en H. HASQUIN éd., *Het liberalisme in België. Tweehonderd jaar geschiedenis*, Bruxelles, 1989, 79-80.

20. Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds Fauconnier*, 2, on y trouve une circulaire rapportant les discours de doctrinaires importants de l'Association Libérale, en réaction aux élections du 10 juin ; les signataires sont : J. Van Schoor, J. Crocq, Ch. Graux, F. Bischoffsheim, Ch. Buls, P. Van

LES NATIONAUX-INDÉPENDANTS DANS LA POLITIQUE

Dans leur campagne, les Indépendants insistèrent sur le fait que, conformément à leur nom, ils étaient effectivement «indépendants» des deux grands partis du pays et qu'ils voulaient mener une politique différente. En pratique, quel rôle jouèrent ces seize membres à la Chambre ? Comment se situèrent-ils par rapport au Cabinet catholique ? Ils étaient en position de force : la majorité avait besoin de leurs voix. Mais ils se trouvaient également soumis à des pressions : les libéraux, principalement, les obligeaient à démontrer qu'ils n'étaient pas les laquais du Cabinet.

Lorsqu'on examine l'activité parlementaire des Indépendants bruxellois, on constate l'importance des dossiers «concrets». Le brasseur Systemans s'est effectivement consacré au secteur de la brasserie, l'ex-militaire Merjay à l'armée et aux soldats, le peintre d'art Slingeneyer à l'enseignement de l'art et à la protection contre l'incendie du Musée des Beaux-Arts... Tous ont tenté de promouvoir l'extension de chemins de fer vicinaux et l'enseignement technique, tous ont posé des questions parlementaires sur les lignes téléphoniques, la Senne, les canaux, les taxes, les abattoirs etc. Ils essayèrent en outre, dans la mesure du possible et comme ils l'avaient annoncé, d'éviter les questions politiques. Certes, ils furent bon gré mal gré impliqués dans quelques dossiers délicats, tel celui relatif à la loi scolaire. La solution proposée par le Gouvernement, approuvée par la Chambre le 30 août, était — sous la pression du Roi — très modérée et pas du tout revancharde²¹. En ce sens, elle déçut bon nombre de catholiques, alors que l'opposition libérale, cela va de soi, y était opposée. Les Indépendants avaient quant à eux justement apprécié ce caractère de compromis du projet de loi. Bilaut, par exemple, était convaincu qu'une fois la tempête apaisée, la nouvelle loi scolaire rencontrerait un large consensus social. Un consensus indispensable qui faisait défaut dans la loi libérale de 1879. Selon Bilaut, les libéraux avaient commis une erreur en extorquant l'exécution de cette loi d'une manière aussi agressive. Les libéraux avaient donc manifestement méconnu les

Humbeek, H. Bergé, Aug. Couvreur, G. Jottrand, L. Vanderkindere, G. Washerp. Cf. également P. LEFÈVRE, *o.c.*, 79-80.

21. L. WILS, «De politieke ontwikkeling in België 1870-1894», dans : *Algemene Geschiedenis der Nederlanden* (Haarlem, 1978) XIII, 186.

desiderata du peuple belge²². Le principe conducteur devait, selon les Indépendants, être le choix du père de famille. Le chef de famille devait pouvoir décider si ses enfants recevraient un enseignement confessionnel ou neutre. Comme ce choix était garanti par le projet de loi, la plupart des Indépendants se montrèrent prêts à voter en sa faveur. Simons y introduisit bon nombre d'amendements qui rendaient plus stricts les critères permettant l'adoption d'écoles libres par la commune et promouvant la qualité de l'enseignement. Par là, il tendait la main aux libéraux : « nous comptons sur l'appui de la gauche et nous espérons que ni le gouvernement ni la majorité catholique n'y mettront obstacle »²³. Delebecque, qui avait jadis été libéral, se montra plus réticent vis-à-vis du projet gouvernemental²⁴. De Smedt voulut approuver les propositions du libéral modéré E. Pirmez et enjoignit à ses collègues Indépendants de faire de même. Devant l'échec de cette tentative, on dut se rabattre sur le projet gouvernemental et les amendements Simons²⁵. Ainsi les Indépendants tentèrent de suivre une voie moyenne. Mais les libéraux contestèrent sans cesse l'indépendance des représentants bruxellois dont la rhétorique sur la politique centriste devait en fait cacher leur appui au Gouvernement²⁶. Lors du vote final, les seize parlementaires Indépendants étaient présents. Douze votèrent en faveur du projet de loi (amendé), deux votèrent contre (Delebecque et Parmentier) et deux s'abstinrent (Somzée et Vandersmissen). Somzée ne put donner son accord au résultat final, car cette loi, tout comme celle de 1879, mécontentait une partie de la population et ne pouvait donc amener une pacification durable. Il aurait préféré une adaptation de la loi scolaire libérale. Les amendements adoptés l'empêchèrent cependant de voter contre. Vandersmissen déclara également ne pas pouvoir voter favorablement pour les mêmes raisons, mais ne voulait pas voter

22. *Annales Parlementaires. Chambre. Session extraordinaire de 1884*, 20.8.1884, p. 219-220 : « Il ne suffit pas, surtout dans les pays libres, qu'une loi soit bonne en elle-même ; il faut encore qu'elle soit appropriée aux moeurs, aux aspirations, aux sentiments des populations ».

23. *Annales Parlementaires...*, 14.8.1884, p. 163-165.

24. *Annales Parlementaires...*, 16.8.1884, p. 193.

25. *Annales Parlementaires...*, 21.8.1884, p. 213-215.

26. *Annales Parlementaires...*, 18.8.1884, p. 193 ; 16.8.1884, p. 224-227 ; 21.8.1884, p. 245-246 ; il s'agit des discours de De Vigne, Neujean et Rolin-Jacquemyns.

contre, car le Gouvernement avait montré sa volonté de réconciliation en adoptant toute une série d'amendements. En outre, la politique de l'opposition le dérangeait : les libéraux n'avaient pas suffisamment tenté d'apporter des modifications libérales au projet par la voie parlementaire : ils avaient choisi d'organiser des violences dans la rue contre une loi imparfaite. Les libéraux avaient ainsi depuis longtemps retiré divers amendements qui auraient pu, entre autres, compter sur l'appui de Vandersmissen. Cette dernière prévention donna lieu à de violents échanges verbaux avec le chef de file libéral Frère-Orban²⁷.

L'étude de la loi scolaire démontre que tous les membres de la fraction ne défendaient pas toujours les mêmes points de vue et que, lors du vote, il n'y avait pas de discipline stricte. Les Indépendants se refusaient expressément à toute discipline de parti²⁸. Ceci apparaît également, par exemple, lors du vote d'une motion de Charles Woeste proposant que les membres de la Chambre assistent en corps constitué au Te Deum de la fête nationale. Parmi les 10 membres bruxellois présents, 7 d'entre eux votèrent pour la motion et 3 s'abstinrent (Renson, Delebecque, Parmentier). Renson déclara à cette occasion : «Je me suis abstenu parce que je respecte, dans cette question, les deux opinions qui se sont produites et parce que je suis partisan de la liberté individuelle»²⁹.

La protection de l'agriculture fut également un des thèmes porteurs des années 1880. De nombreux catholiques étaient partisans de la perception de droits d'entrée sur les produits agricoles, afin de protéger l'agriculture nationale, une politique qui était également menée par les pays voisins. Le chef de Gouvernement, Beernaert, était toutefois, par principe, opposé au protectionnisme, tout comme les libéraux. Il s'ensuivit une situation tendue à l'intérieur de la majorité. Une rupture entre les intérêts industriels et agraires apparut par la même occasion ; Beernaert opta pour les intérêts de l'industrie et risqua par là de s'aliéner la population rurale. Les représentants nivellois

27. *Annales Parlementaires...*, 30.8.1884, p. 374-375. La loi fut adoptée par 80 voix contre 49 et 2 abstentions.

28. *Annales Parlementaires...*, 21.8.1884, p. 213 : De Smedt : «Nous ne sommes pas un parti et n'aspirons pas à la devenir. Qui dit parti dit souvent parti pris. Les partis engendrent nécessairement une discipline dont nous ne voulons pas».

29. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1884-1885*, 16.7.1885, p. 1543.

introduisirent, au début 1885, une proposition de loi qui prévoyait des droits d'entrée sur les céréales et les produits animaux. Les 10 Indépendants présents votèrent contre la protection tout comme 45 autres membres de la Chambre. Seuls 38 catholiques et un libéral votèrent pour les droits d'entrée sur les grains. Lors du vote sur le bétail et la viande, 43 membres se montrèrent partisans de la protection contre 59 qui votèrent contre³⁰.

Lors de sa session 1886-1887, la Chambre plancha à nouveau sur la protection de l'agriculture. Les mêmes représentants avaient introduit une nouvelle proposition qui se limitait à la perception de droits d'entrée sur le bétail et la viande. La discussion du projet fut ajournée aussi longtemps que possible. Le Cabinet fut à nouveau soumis à de fortes pressions et l'existence même du Gouvernement fut menacée. Les troubles sociaux et la vague de grèves dans les villes industrielles wallonnes rendirent la situation d'autant plus critique. Si les droits d'entrée étaient perçus, les prix des biens alimentaires allaient monter, ce qui aggraverait les difficultés du monde ouvrier. Ce dernier argument fut largement utilisé par les libéraux et le Roi, qui craignit des violences dans la rue. D'autre part, il était difficile pour les catholiques de décevoir leur arrière-ban des campagnes³¹. Finalement, la proposition fut approuvée par 69 voix contre 54 et 5 abstentions. Les Indépendants votèrent cette fois de façon divisée : 5 oui, 6 non et 3 abstentions. Ils n'optèrent donc pas de façon univoque pour les intérêts urbains et industriels. Le prince de Mérode, Merjay, Parmentier, Bilaut et Henrard votèrent pour la protection ; l'ex-libéral Delebecque, le comte d'Oultremont, Slingeneyer, Somzée, Stroobant et Systemans

30. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1884-1885*, 10.7.1885, p. 1521-1522. Sur le contexte plus large du débat, voir L. VAN MOLLE, *Katholieken en Landbouw. Landbouwpolitiek in België 1884-1914*, Louvain, 1989, 128-132.

31. Pour avoir une idée de la situation tendue : Ch. WOESTE, *Mémoires*, I, 323-324, et quelques rapports du nonce D. Ferrata au Secrétaire d'Etat : Rome, Archives Vaticanes, Nonciatura di Bruxelles, Busta 48, p. 5, rapports des 18.1.1886, 24.1.1886 et 30.5.1887 (voir F. SANTY, *België in het Vaticaan Archief. Nuntiatuur te Brussel 1875-1904, Regestenlijst*, Analecta Vaticano-Belgica, Documents publiés par l'Institut Historique Belge à Rome. Deuxième Série, Série C, VIII, Louvain- Bruxelles-Rome, 1989). Ces documents ont également été microfilmés et sont consultables au Kadoc (Leuven). Les rapports de D. Ferrata seront résumés et publiés en français par Vincent Viaene qui nous a obligeamment prêté son manuscrit pour notre article. Nous l'en remercions ici.

votèrent contre, alors que le comte de Borchgrave, De Smedt et Simons s'abstinrent³².

Pour évaluer le travail parlementaire des Indépendants, nous aborderons encore un thème, la question militaire. Les représentants bruxellois jouèrent un rôle important dans le dossier. L'un d'entre eux, Adrien d'Oultremont, introduisit lors de la session parlementaire 1886-1887 un projet de loi concernant le service militaire personnel. Ce projet prévoyait l'abolition du remplacement, mais pas le service militaire général en temps de paix ; il n'impliquait, en outre, qu'une faible augmentation de l'effectif en temps de paix. Le temps de service fut en outre raccourci. La proposition comportait des dispositions permettant d'accorder une dispense au clergé. Léopold II approuva forcément la proposition ; il souhaitait déjà depuis longtemps introduire le service personnel. Les doctrinaires qui, au départ, n'étaient pas particulièrement gagnés à l'idée de l'abolition du remplacement, en perçurent les avantages. Les violents troubles sociaux survenus dans les bassins industriels wallons, où les libéraux détenaient leur base de pouvoir, démontrèrent progressivement les dangers d'une «armée de prolétaires». Le système en vigueur permettait aux fils de bourgeois ayant été tirés au sort de se faire remplacer, contre paiement, ce qui avait pour conséquence de «prolétarianiser» les forces armées. Une telle armée pouvait-elle en période de troubles sociaux rétablir l'ordre ? La plus grande partie des catholiques ne voulait rien savoir de l'abolition du remplacement. Woeste était partisan du maintien du remplacement, point de vue qui avait également été adopté lors du Congrès annuel de la Fédération des Associations Conservatrices de 1887. Beernaert et son Cabinet étaient toutefois partisans du service personnel, même s'ils n'étaient pas d'accord avec la formule d'Oultremont. Tout comme lors de la discussion sur la protection agricole, de sérieuses tensions apparurent entre la Droite et le Cabinet. La situation s'améliora encore moins lorsque le bruit courut que le Roi avait entrepris des démarches à Rome pour obtenir une intervention du Pape auprès des catholiques belges. Le 14 juillet 1887, on vota sur cet extrait de l'article 3 : «le service militaire est personnel en temps de paix». Le texte fut, de

32. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1886-1887*, 10.5.1887, p. 1091-1092. Voir également L. VAN MOLLE, *o.c.*, 132-133 (l'auteur écrit à tort «le libéral Simons...» : Charles Simons, président de la Société Générale, représentait l'arrondissement de Bruxelles sur la liste des Nationaux-Indépendants).

justesse, refusé par 69 voix contre 62 et 4 abstentions. Onze Indépendants votèrent pour le service militaire personnel, 3 contre (Bilaut, Henrard, Stroobant)³³. Ce dossier montre donc bien que les Indépendants s'éloignaient en majorité de la Droite et se rapprochaient des points de vue du Cabinet Beernaert.

LES NATIONAUX-INDÉPENDANTS À NOUVEAU DEVANT L'ÉLECTEUR

Qu'advint-il par la suite des Nationaux-Indépendants lors des élections? Après leur étonnante et retentissante victoire lors des élections parlementaires du 10 juin 1884, ils subirent une défaite lors des élections sénatoriales organisées un peu plus d'un mois plus tard. Cet échec fut exploité au Parlement par les libéraux qui affirmèrent que moralement le mandat des Indépendants à la Chambre n'existait plus³⁴. Un second mécompte suivit en 1886 lors du décès de Renson. Le 11 mai, une élection intermédiaire fut organisée. Le bourgmestre de Bruxelles, Charles Buls, était le candidat des doctrinaires, Paul Janson se présentait pour les radicaux et Camille Jacmart, lieutenant-général à la retraite, était le candidat des Indépendants, appuyé par l'Association Conservatrice. Buls récolta 6.399 voix, Janson 3.799 et Jacmart 6.929³⁵. Les candidats doctrinaire et Indépendant se présentèrent en ballottage le 18 mai. Buls, appuyé par les progressistes, obtint 9.919 voix, Jacmart 7.953³⁶. A nouveau, une perte — limitée —

33. *Annales Parlementaires. Chambre, Session 1886-1887*, 14.7.1887. Sur la loi et la question militaire : L. DE VOS, *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht en de Militiewetgeving 1830-1914*, Bruxelles, 1985, principalement p. 230-246. Sur les tensions à l'intérieur du monde catholique, voir les nombreux rapports du nonce D. Ferrata : Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 48, p. 5 (rapport des 26.4.1887 ; 18.6.1887), busta 49, p. 11 (rapport du 8.4.1886), busta 51, p. 24 (rapports des 6.11.1886 ; 23.12.1886 ; 17.2.1887 ; 22.3.1887 ; 30.3.1887 ; 16.5.1887 ; 21.6.1887 ; 2.7.1887 ; 10.7.1887 ; 15.7.1887).

34. Voir la réponse de Simons à cette critique : *Annales Parlementaires. Chambre. Session extraordinaire 1884*, 14.8.1884, p. 163-164.

35. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.8.

36. *Ibid.* A.8.

de prestige pour les Indépendants³⁷. L'«affaire Vandersmissen» ne fit guère de bien aux Indépendants. Gustave Vandersmissen³⁸, dirigeant des Indépendants de Saint-Josse-ten-Noode, assassina sa femme et sa place dut être à nouveau pourvue par une élection intermédiaire. Les Indépendants ne participèrent pas à l'élection ; la place vacante fut occupée par le libéral Guillery³⁹. Les Indépendants ne comptèrent dès lors plus que 14 membres au Parlement. Ils avaient donc toutes les raisons d'attendre avec anxiété les élections de 1888.

Comme lors des élections précédentes, l'Association Conservatrice de Bruxelles entra en pourparlers avec la Fédération des Nationaux-Indépendants. Il régnait apparemment au sein des deux associations un grand consensus incitant à poursuivre l'alliance sur la base du même programme. Toutes les réunions et meetings soulignèrent que les Indépendants avaient tenu leurs promesses à la Chambre. En outre, la politique intelligente et mesurée du Cabinet Beernaert faisait l'objet de toutes les louanges. En même temps, les Indépendants tentèrent de démontrer qu'ils n'étaient pas une annexe du parti conservateur et qu'ils avaient un droit à l'existence à côté des deux autres partis. Lors d'une réunion, Théodor, le nouveau président du Cercle bruxellois des Intérêts Communaux, qualifia le parti catholique d'«exclusif et fermé». Il avait même ajouté : «Le parti catholique est doctrinal. Il subordonne sa conduite politique aux jugements de l'autorité religieuse. La loi de 1884 s'inspire d'une idée religieuse, et c'est pour des raisons religieuses que le parti catholique a repoussé le service personnel, car on ne peut suspecter son profond patriotisme». Le parti libéral fut d'ailleurs également traité de parti «confessionnel»⁴⁰. L'élection de Victor Allard, un ex-libéral, à la tête de la Fédération des Nationaux Indépendants devait démontrer l'indépendance vis-à-vis des conservateurs. Allard déclara : «Nous avons accepté l'alliance du parti catholique parce qu'il est constitutionnel et conservateur. Nous accepterions de même l'alliance du parti libéral s'il était décidé à marcher dans les voies de la tolérance et du respect de

37. C'est du moins ce qu'en jugeait le nonce D. Ferrata : Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 48, p. 2, rapport du 30.4.1886.

38. Sur ce personnage et ses antécédents : M. GRUMAN, *o.c.*, 107-118.

39. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A 12. Guillery obtint 4.062 voix, Anseele 1.014.

40. *Journal de Bruxelles*, 5.3.1888.

tous»⁴¹. Le catholique Bilaut apporta son grain de sel à l'affaire : «Que nous importe que notre pays soit protestant ou musulman, s'il respecte ma liberté!». Il déclara également : «Nous avons presque toujours voté avec le gouvernement parce que toujours il a conformé ses actes à notre manifeste de 1884»⁴². Woeste se satisfît moins de la situation à Bruxelles. Il se sentit surtout gêné par le manque de netteté des frontières entre catholiques et Indépendants. Il pouvait se résigner à un cartel mais pas à la création d'un nouveau parti de droite concurrent⁴³. C'est pourquoi, il avait une dent particulièrement contre d'Oultremont et Théodor. Les déclarations de ce dernier contre le parti catholique («un parti exclusif et fermé») lui restaient en travers de la gorge et il tenta de contrecarrer la candidature de Théodor aux élections. D'après ses *Mémoires*, il trouva appui au sein de l'Association Conservatrice et chez Bilaut. Le président de l'Association, Alphonse Nothomb, aurait finalement lâché pied sous la pression de d'Oultremont et Théodor⁴⁴. Le 1er juin 1888, l'Association Conservatrice et la Fédération des Indépendants se réunirent en même temps. Les deux groupements approuvèrent la liste, telle qu'elle avait été préparée par un comité mixte. La liste portait, comme en 1884, le nom de Nationale-Indépendante. Trois représentants souhaitèrent, pour des raisons personnelles, ne pas prolonger leur mandat (Delebecque, Merjay et Henrard) ; l'arrondissement fut en outre pourvu de trois sièges supplémentaires, si bien qu'au total six nouveaux candidats se présentèrent. Il s'agissait du bourgmestre d'Etterbeek Edmond

41. *Journal de Bruxelles*, 11.4.1888.

42. *Ibid.*

43. «J'ai déjà dit que les indépendants, tout en se proclamant conservateurs, étaient possédés de la fièvre de créer un parti nouveau. Je redoutais beaucoup cette éventualité : notre force est dans notre union, et je considérais comme un devoir d'écarter, parmi les conservateurs, toute tentative de division. Je disais à mes collègues de Bruxelles : C'est vrai, vous êtes le produit d'une coalition ; que les uns parmi vous restent donc libéraux modérés ; que les autres soient des nôtres ; de cette façon, nous pourrions vous soutenir tous ; mais ne nous reniez pas en masse, car alors nos électeurs ne marcheront plus au scrutin» ; Ch. WOESTE, *Mémoires*, I, 369-370. Comparez également *Ibid.*, 359 : «Ce groupe [des Indépendants] se divisait en trois fractions : les catholiques, comme M. Bilaut, les libéraux comme M. Delebecque, et puis quelques députés qui, sous l'inspiration de M. d'Oultremont, aspiraient à former un centre».

44. Ch. WOESTE, *Mémoires*, I, 369-371.

Mesens, du général Camille Jacmart, des avocats Léon Théodor et Edmond Nerinx (respectivement président du Cercle bruxellois des Intérêts Communaux et vice-président de l'Association Conservatrice de Bruxelles) et de l'entrepreneur Alphonse Casse. Les candidats au Sénat étaient le banquier Victor Allard, le propriétaire comte Marnix de Sainte-Aldegonde, le bâtisseur rentier Corneille-Edouard Herremans, le major à la retraite Jules Terlinden, le bourgmestre de Wolvertem Louis-Chrétien 't Kint-Orban, le banquier Eugène Van Overloop, le capitaine d'artillerie à la retraite Charles van der Burch et le propriétaire agronome Paul Tiberghien⁴⁵.

L'Association Conservatrice, tout comme la Fédération des Indépendants, présentèrent ces candidats comme les leurs. Elles insistèrent sur le fait que voter pour ces candidats signifiait voter pour la politique menée par les Indépendants au cours des quatre années écoulées : «une politique modérée, réparatrice, fidèle aux traditions du Congrès national, respectueuse des droits que la Constitution garantit à tous les Belges». Le manifeste des conservateurs s'exprimait en ces termes : «Le gouvernement, qui personnifie cette politique d'union et de tolérance, est justement populaire. Aucun grief sérieux ne peut être articulé contre lui»⁴⁶. Plus qu'auparavant, la propagande souligna deux points : la résolution du problème social et la question flamande. Elle traita également du problème de l'agriculture⁴⁷.

La liste Indépendante fut confrontée aux deux listes libérales et à une liste socialiste. Aucun des candidats n'obtint le nombre de votes requis et la décision dut tomber lors d'un second tour qui eut lieu le 19 juin. Pour le Sénat, 7 des 8 candidats Indépendants furent élus ; 't Kint-Orban gagna moins de voix que le libéral de Brouckère. Pour la Chambre, aussi, un Indépendant ne passa pas : Théodor⁴⁸. La défaite de Théodor fut sans doute

45. *Journal de Bruxelles*, 2.6.1888.

46. *Manifeste de l'Association conservatrice de l'arrondissement de Bruxelles*, publié dans le *Journal de Bruxelles*, 3.6.1888.

47. *Journal de Bruxelles*, 5.3.1888 ; 6.3.1888 ; 11.4.1888 ; 24.4.1888 ; 2.6.1888 ; 3.6.1888 ; 4.6.1888 ; 8.6.1888 (*Manifeste des candidats conservateurs indépendants*) ; 10.6.1888.

48. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.17 (12.6.1888) et A.16 (19.6.1888).

une source de joie pour Woeste⁴⁹. Dans l'ensemble, le résultat de 1888 à Bruxelles constitua un succès inespéré pour les Indépendants et le Cabinet. Le parti catholique réussit également bien dans d'autres arrondissements électoraux, de sorte qu'il obtint une majorité de 58 sièges à la Chambre et de 25 au Sénat.

En 1888, une élection intermédiaire fut encore organisée à Bruxelles. Oscar Systemans mourut pendant les vacances parlementaires. Les doctrinaires présentèrent Graux comme candidat, les radicaux Féron. Le comité des Indépendants, tout comme celui des conservateurs, ne jugea pas judicieux de participer aux élections. Lors de l'assemblée générale de la Fédération des Indépendants, des critiques s'élevèrent contre cette option ; elles provenaient du groupe de Saint-Josse-ten-Noode qui souhaitait présenter Van Bunnan. Le président Allard objecta que les électeurs des campagnes ne prendraient pas la peine de faire un voyage vers la capitale pour élire un seul représentant. Finalement — non sans quelques remous dans la salle —, fut votée la motion qui fixait l'abstention aux élections⁵⁰. Quelques jours après, l'Association Conservatrice se réunit à son tour. Cette réunion fut également houleuse. Ici, ce fut Woeste qui critiqua la décision du comité, ou plutôt, la manière dont une telle décision avait été prise au sein de l'Association Conservatrice. Le comité avait pris une résolution et n'avait convoqué qu'en dernière minute une assemblée générale qui ne pouvait rien faire d'autre qu'entériner la décision prise. Woeste jugea que, face à deux faibles candidats comme Féron et Graux — ce dernier était l'impopulaire ministre des Finances sous le dernier Gouvernement Frère —, un candidat conservateur était mieux placé, mais il était maintenant trop tard. L'indispensable accord électoral avec les Indépendants ne pouvait plus avoir lieu maintenant. Ce point de vue de Charles Woeste était partagé par Alexandre de Burlet. Le bureau, présidé par le trésorier Van Yperseel en l'absence du président Alphonse

49. Cf. *supra* : le mécontentement de Woeste face à la candidature de Théodor : «On m'avait demandé de ne pas attaquer M. Théodor dans la séance générale de l'association ; je me rendis à ce désir. Mais fallait-il prêcher l'abstention sur son nom ? Je ne fis pas de propagande contre lui ; seulement, je déclarai à plusieurs de mes amis que je ne voterais pas pour lui ; ils me répondirent qu'ils agiraient comme moi, et cela suffit pour que M. Théodor échouât» (Ch. WOESTE, *o.c.*, 372). Woeste avait également des objections quant à la candidature de 't Kint au Sénat ; 't Kint «qui n'est pas sympathique à la campagne» (*Ibid.*, 371).

50. *Journal de Bruxelles*, 11.10.1888.

Nothomb, était désespéré et il décida de convoquer une nouvelle assemblée générale⁵¹. Cette deuxième assemblée générale se déroula également dans le tumulte. On demanda aux membres présents s'il y avait encore une majorité favorable à une participation aux élections. Alexandre de Burlet demanda alors qui serait le candidat conservateur. Van Yperseel, faisant fonction de président, refusa de répondre préalablement à la question. C'est alors que Woeste sortit de son coin et attaqua de façon magistrale : «Notre honorable président se retranche derrière le règlement. Je n'insiste donc pas pour qu'il nous dise que notre candidat est M. Powis de Tenbossche». Selon Woeste, la question la plus importante était de savoir si la lutte était encore possible maintenant. Honoré Dewinde, le secrétaire avisé, y répondit positivement. Finalement, il fallait avoir une idée claire de l'attitude des Indépendants. Officiellement, ils ne présentaient aucun candidat, mais Van Bunnan pouvait bien se manifester. D'après Woeste, il s'agissait maintenant de convaincre les Indépendants d'appuyer la candidature de Powis et non celle de Van Bunnan. Finalement, alors que l'unanimité avait été restaurée à l'Association Conservatrice, il demanda que le comité ne remette pas sa démission⁵². L'accord électoral entre Indépendants et Conservateurs ne fut cependant pas conclu pour cette élection⁵³. Van Bunnan se présenta aussi sans le soutien de la Fédération des Nationaux-Indépendants et ainsi 4 candidats sollicitèrent les faveurs de l'électorat. Pas un seul candidat n'obtint les 6.684 voix nécessaires⁵⁴ et un second tour (entre Graux et Powis) fut organisé le 29 octobre. Lors de ce second tour, Powis fut soutenu de façon plus officielle par les Indépendants⁵⁵. Le ballottage fut gagné par le candidat conservateur⁵⁶.

51. *Journal de Bruxelles*, 13.10.1888.

52. *Journal de Bruxelles*, 15.10.1888.

53. Le nonce D. Ferrata rapporta alors également que les catholiques présentèrent un candidat contre la volonté des Indépendants (Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 48, p. 2, rapport du 15.10.1888).

54. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A. 14 (22.10.1888): 13.579 électeurs ; 13.666 bulletins de vote valables ; Féron : 2.384 ; Graux ; 5.349 ; Powis de Tenbossche : 5.108 ; Van Bunnan : 526.

55. *Journal de Bruxelles*, 25.10.1888.

56. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.19 (29.10.1888): 16.167 électeurs ; 15.885 bulletins de vote valables ; Graux : 7.838 ; Powis de Tenbossche : 8.050. Le nonce fut satisfait de ce résultat qui, selon lui,

Lors des élections suivantes, les choses se passèrent à nouveau moins bien pour les Conservateurs et les Indépendants. Le 3 juin 1889, des élections furent mises sur pied pour remplacer le défunt Eugène Stroobant. Apparemment sous la pression du Cabinet et contre l'avis de Woeste, les Indépendants participèrent à la lutte électorale. Leur candidat, l'avocat De Becker, devait se présenter contre le doctrinaire Graux et le radical Janson. De Becker récolta au premier tour 6.410 voix, beaucoup plus que Graux (4.201) et Janson (4.818), mais au second tour, il fut confronté au bloc unanime des libéraux autour de la candidature de Janson et il dut renoncer⁵⁷. C'était un succès particulièrement important pour les radicaux ; lors de l'élection partielle du 11 mai 1886, Janson avait été battu de façon écrasante par Buls et Jacmart. Le climat n'était pas favorable à la majorité : deux agents de la Sûreté de l'Etat avait comparu à la Cour d'Assises de Mons et lors du procès, des questions avaient été posées sur l'implication du Cabinet dans des pratiques illicites destinées à combattre le socialisme. L'affaire avait des relents parlementaires. Les ministres Lejeune et De Volder furent interpellés et, dans leur réponse, ils avaient critiqué l'action de la Sûreté de l'Etat. L'administrateur de la Sûreté, Gautier de Rasse, excédé, avait transmis tout le dossier au libéral Bara, ce qui avait permis à ce dernier d'attaquer violemment les ministres concernés, Beernaert inclus. Le Gouvernement survécut bien au vote de confiance (78 contre 32 avec 3 abstentions, soit droite contre gauche, avec abstention des ministres), mais cela ne fit aucun bien au prestige de la majorité. La question trouva un écho dans les luttes électorales bruxelloises et contribua au succès libéral⁵⁸. Janson alla même jusqu'à voir

démontrait que la capitale se détachait de plus en plus de la gauche ; il était également content de l'unanimité regagnée des conservateurs et des Indépendants lors du second tour : Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 48, p. 2, rapport du 30.10.1888. Woeste considéra naturellement en partie cette victoire comme son propre triomphe : «On voulut bien m'attribuer en grande partie l'honneur de cette victoire, qui eut partout du retentissement (...). L'élection de M. Powis était doublement heureuse : elle écartait M. Graux; elle apprenait aux indépendants qu'ils ne pouvaient seuls faire la loi à Bruxelles. Cette leçon jointe à celle résultant de l'échec de M. Théodor n'était pas inutile et devait porter ses fruits» ; Ch. WOESTE, *o.c.*, 376.

57. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.20 (3.6.1889 et 11.6.1889). Résultats du ballottage : Janson : 10.539 ; De Becker : 8.602.

58. Ch. WOESTE, *o.c.*, 394 ; P. HYMANS et A. DELCROIX, *Histoire Parlementaire de la Belgique*, 2ème série, 891-895. Voir également le rapport

dans son élection un signe de défiance des électeurs vis-à-vis du Gouvernement et exigea la démission des ministres.

Charles Simons décéda en 1890. De Volder lui succéda à la tête de la Société Générale. Il quitta le Gouvernement et son portefeuille ministériel fut repris par Mélot. Une élection partielle pour le remplacement de Simons à la Chambre fut organisée le 24 novembre. Théodor (6.932) ne tint pas face à Graux (8.543)⁵⁹.

Cette tendance électorale négative se confirma en 1892. Les élections de cette année tournèrent en défaite des Indépendants. Ce fut d'ailleurs une année agitée pour les catholiques bruxellois. Le 21 février 1892, lors d'une assemblée de l'Association Conservatrice, Alphonse Nothomb annonça de façon inopinée qu'il démissionnait de ses fonctions de président car, en conscience, il ne pouvait, lors des élections à venir, entrer en lutte contre le radical Paul Janson. Nothomb partageait les sympathies de Janson pour deux questions actuelles : le droit de vote généralisé et le référendum royal. Le 27 novembre 1890, la Chambre avait unanimement voté la prise en considération de la proposition de Janson visant à modifier la Constitution. Selon Nothomb, il était impossible que Janson ne siègeât point à la Constituante qui serait élue. Puisque Janson avait été élu à Bruxelles et qu'il se présenterait lors de l'élection à venir, Nothomb ne voulait plus dorénavant siéger à la tête de l'Association Conservatrice de Bruxelles. Cette déclaration inattendue provoqua un choc parmi les catholiques et les Indépendants, et l'incident fit la une dans la presse conservatrice et libérale. Les conservateurs bruxellois ne tentèrent pas de faire changer d'idée leur président ; ils étaient particulièrement mécontents de son attitude et le laissèrent tomber. A gauche et à droite, on insinua qu'il y avait autre chose derrière la démission de Nothomb, et les noms de Beernaert et du Roi furent évoqués, mais rien ne peut être affirmé avec certitude⁶⁰.

du nonce a.i. A. Locatelli : Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 48, p. 2, rapport du 4.6.1889. Jacobs accusa les libéraux d'avoir avec cette affaire voulu battre monnaie électorale lors des élections à Bruxelles (P. HYMANS et A. DELCROIX, *o.c.*, 893).

59. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.29.

60. Cet incident a été largement décrit par J.-P. HENDRICKX, «A propos de la démission d'Alphonse Nothomb de la présidence de «l'Association constitutionnelle et conservatrice» de Bruxelles, le 21 février 1892», *R.B.H.C.*, I (1969) 48-85.

Le baron Eugène-Oscar Jolly devint le nouveau président de l'Association Conservatrice de Bruxelles. Comme dans le passé, on négocia avec la Fédération des Nationaux-Indépendants pour former une liste unitaire. Pour la Chambre, la liste se composait des membres sortants, à l'exception de Jacmart, qui pour des raisons de santé, ne souhaitait pas prolonger son mandat. De nouveaux candidats furent présentés : l'avocat Julien Vanderlinden, Delebecque qui déjà auparavant avait siégé à la Chambre pour les Indépendants, Théodor, le négociant Alphonse Hemeleers-Fiévé, le pharmacien Henry et l'avocat Alexandre Braun. Les nouveaux candidats au Sénat étaient l'industriel Dujardin-Dansaert, le professeur de médecine Van den Corput et le lieutenant-général Ferdinand Jolly. Il régnait un certain consensus à propos de la modification de la Constitution qui ne devait pas introduire le suffrage universel pur et simple, mais devait aller dans cette voie sans introduire un autre électorat pour le Sénat et la Chambre. Concrètement, cela signifiait que les parlementaires bruxellois soutiendraient le chef de Gouvernement Beernaert dans sa conception du «système de l'habitation» qui devait relier le droit de vote à la demeure ou à la ferme⁶¹. La Fédération Indépendante se prononça en faveur de la représentation proportionnelle⁶².

Les candidats Indépendants furent éliminés dès le premier tour⁶³. Le cartel entre doctrinaires et radicaux était trop fort, comme il était déjà apparu dans le passé. Ceci signifie que 18 sièges à la Chambre et 9 sièges au Sénat passèrent à l'opposition. Charles Woeste ne regretta pas cette défaite. Il était déjà depuis longtemps mécontent de la politique de l'Association Conservatrice bruxelloise, trop proche de Beernaert et qui s'écartait ainsi de la ligne politique qu'il voulait insuffler aux cercles conservateurs. Dans son style bien connu, il écrivit à la *Revue Générale* que la disparition des Indépendants hors de l'hémicycle était une bénédiction plutôt qu'une catastrophe. En outre, il attaquait principalement d'Oultremont et Théodor, mais Alphonse Nothomb essuya aussi des reproches⁶⁴. Woeste avait

61. *Journal de Bruxelles*, 10.5.1892 ; 30.5.1892 ; 6.6.1892.

62. *Journal de Bruxelles*, 30.5.1892.

63. Bruxelles, A.G.R., *Fonds Elections Parlementaires*, A.27.

64. Ch. WOESTE, «Les élections et la révision», *Revue Générale*, juillet 1892, 17-29 : «Ils [Les Indépendants] apparurent très souvent comme un embarras, très rarement comme une aide» (18) ; «Je ne crains pas de le dire : la droite était assez indifférente au sort des Indépendants» (18) ; «n'est-ce rien

ainsi probablement l'intention de semer le trouble au sein de l'union traditionnelle entre Indépendants et Conservateurs, afin de pouvoir à l'avenir exercer plus d'influence sur la politique de l'Association Conservatrice bruxelloise.

LA QUESTION SOCIALE, NOUVEAU PROBLÈME POLITIQUE

L'affaire Nothomb et le débat concernant la révision de la Constitution montrent que les thèmes politiques avaient changé. Depuis 1886, la politique belge avait subi des modifications fondamentales. Dans un récent article, Gita Deneckere démontre quel fut l'impact de la vague de protestations dans les régions industrielles wallonnes. Dans un premier temps, une commission d'enquête dont les résultats devaient conduire à un début de législation sociale, fut mise sur pied. Ensuite et surtout, un mouvement de revendications avec un engagement clair se constitua : l'émancipation politique par le suffrage universel pur et simple⁶⁵. Le Parti Ouvrier Belge (P.O.B.), fondé en 1885, fit siennes ces revendications. Mais même en dehors du parti socialiste, ces exigences trouvèrent un écho. Face à ce mouvement social, quelle fut l'attitude des catholiques à Bruxelles ?

Un mouvement catholique-social a depuis le début du XIXe siècle existé en Belgique. Il en était ainsi à Bruxelles où il y avait, par exemple, une Société de Saint-Vincent-de-Paul. En 1842, une première Conférence fut créée par le jésuite Jean-Baptiste Boone. Rapidement d'autres suivirent et le nombre de leurs membres ne cessa de croître. A l'aube de la première Guerre mondiale, presque toutes les paroisses avaient leurs propres Conférences. Ces dernières ne touchaient en fait qu'un nombre très réduit de

que de disposer d'une droite unie, compacte, plus forte que par le passé, dégagée de l'action émoullissante que cherchaient à y exercer les Indépendants?» (19). Adrien d'Oultremont réagit dans une lettre aux lecteurs, publiée dans la *Revue Générale*, août 1892, 301-302 : «M. Woeste considère leur récent échec électoral presque comme un triomphe personnel pour lui (...) M. Woeste est un ingrat : en 1884, il est devenu ministre du Roi grâce à l'élection et à l'action des Indépendants de Bruxelles». Voir également Ch. WOESTE, *Mémoires*, I, 466-468.

65. G. DENECKERE, «The Transforming Impact of Collective Action : Belgium, 1886», *International Review of Social History*, XXXVIII (1993), 345-367.

familles dans le besoin. Vu l'importance du paupérisme dans la capitale, l'action de cette oeuvre et d'autres initiatives de bienfaisance était trop limitée⁶⁶.

A partir de 1886, sous l'influence du premier Congrès des Oeuvres sociales à Liège, et à l'exemple de la Gilde Van Ambachten en Neringen de Louvain (1878), des Maisons des Ouvriers furent créées à Bruxelles. Il s'agissait de corporations rassemblant ouvriers et patrons suivant un idéal corporatiste. Ces Maisons rendaient des services sociaux aux ouvriers et organisaient des distractions «saines». Leur but était clair : il s'agissait de soustraire la classe laborieuse aux Maisons du Peuple socialistes. L'initiative était issue de la bourgeoisie capitaliste catholique. Ces bailleurs de fonds avaient leur mot à dire au conseil coordinateur des trois cercles en même temps. Chaque Maison comportait un Conseil propre dirigé paritairement⁶⁷. Les Maisons des Ouvriers ne s'adressaient pas avant tout au prolétariat ouvrier. Bruxelles ne connaissait que peu de grandes entreprises et était restée une ville essentiellement peuplée d'artisans. Cet aspect se reflétait même dans le mouvement ouvrier socialiste de la capitale⁶⁸. Les deux «ouvriers» importants attachés à la direction des Maisons des Ouvriers travaillaient dans le monde de l'édition : Charles Mousset, président de la Maison *Concordia* à Bruxelles, était typographe et Henri Colfs, président de la Maison *La Paix* à Ixelles, était correcteur⁶⁹.

66. G. BOUSSET et M.-Th. DELMER, «La Société de Saint-Vincent de Paul à Bruxelles (1842-1992)», dans J. DE MAEYER et P. WYNANTS éd., *Les Vincentiens en Belgique. 1842-1992*, Louvain, 1992, essentiellement 241-256 ; DE HAERNE, *Tableau de la Charité Chrétienne en Belgique*, Bruxelles, 1857.

67. Pour la création des Maisons des Ouvriers, voir principalement C. ANTHIERENS, *Henry Carton de Wiart (1869-1951). Sociaal-politieke opvattingen en activiteiten tot november 1895*, Mémoire non édité, Louvain, 1983, 111-118 ; R. REZSOHAZY, *Origines et formation du catholicisme social en Belgique 1842-1909*, Louvain, 1958, 118-119 ; M. HENSMANS, *Les origines de la démocratie chrétienne en Belgique*, Bruxelles, s.d., 130-131 ; G. KWANTEN, *De Pletinckxstraat*, Bruxelles, 1985, 17-23.

68. E. WITTE, «Brussel : Hoofdstad van België. Politiek Leven 1830-1914», dans J. STENGERS éd., *Brussel. Groei van een hoofdstad*, Anvers, 1979, 200-204.

69. Même dans le syndicalisme neutre et socialiste à Bruxelles, les typographes jouèrent un rôle important : M. PERQUI et J. LAURENT, *La*

Même si ces Maisons des Ouvriers étaient l'oeuvre de riches bourgeois essentiellement paternalistes, c'est pourtant d'elles que sont issues les revendications démocratiques. Ce fait apparut clairement à partir des années 1890. La *Concordia*, surtout, avec Charles Mousset à sa tête, plaida pour une émancipation sociale et politique de la classe ouvrière. Le «syndicalisme mixte» (ouvriers et patrons) y était carrément rejeté car pratiquement irréalisable en raison de l'attitude peu conciliante des employeurs. La *Concordia* exigeait une législation sociale plus performante ainsi qu'une représentation politique propre des ouvriers⁷⁰. C'est sous l'action de deux jeunes avocats, Jules Renkin et Henry Carton de Wiart, que les Maisons des Ouvriers connurent une nouvelle évolution. Afin de mieux situer ce mouvement démocratique né au sein du catholicisme ouvrier, nous exploiterons de façon plus approfondie notre étude sur Henry Carton de Wiart⁷¹.

Henry Carton de Wiart appartenait à une famille de la haute bourgeoisie⁷². Après des Humanités au Collège jésuite d'Alost, il étudia le Droit à l'Université Libre de Bruxelles. Le choix de cette université avait été dicté par des impératifs financiers ; la famille était catholique. Le Droit faisait partie des traditions de la famille.

typographie à Bruxelles au début du XXe siècle, Bruxelles-Paris-Leipzig, 1904.

70. Voir, par exemple, le discours de Charles Mousset au Congrès de Malines de 1891 (*Assemblée Générale des Catholiques en Belgique, session de 1891*, I, 104-107) et son allocution lors de la fête annuelle des trois Maisons des Ouvriers, le 15 mai 1892 (*Journal de Bruxelles*, 16.5.1892).

71. Voir notre Mémoire de licence *Henry Carton de Wiart : Aristocraat en Christen-democraat*, Louvain, 1992 et C. ANTHIERENS, *Henry Carton de Wiart (1869-1951). Sociaal-politieke opvattingen en activiteiten tot november 1895*, Mémoire de licence non édité, Louvain, 1983.

72. La famille avait acquis un titre de noblesse en 1771, qui disparut avec l'Ancien Régime ; en 1904, la famille fut à nouveau anoblée. Wiart était une seigneurie située le long de la Dendre, non loin d'Ath, mais depuis le milieu du 18e siècle, la famille résidait à Bruxelles, où elle exerçait des fonctions dans la haute administration et les organes administratifs. La génération de Riego-Benjamin-Constant Carton de Wiart, le père d'Henry, se trouvait en pleine décadence pour ce qui est du prestige et de la fortune. La génération d'Henry grimpa à nouveau les échelons. Son frère, René, devint officier dans l'armée égyptienne, Maurice se fit prêtre et devint secrétaire de l'archevêque de Westminster, Edmond devint à 23 ans professeur à Louvain, puis secrétaire de Léopold II et à la mort de son dernier, directeur de la Société Générale. Voir J.-M. BRUFFAERTS, *Dans la main du géant. Edmond Carton de Wiart au service de Léopold II*, Bruxelles, 1989.

Le jeune Carton avait cependant plus d'intérêt pour la littérature. Lors d'un séjour d'études à Paris, en 1889, il fit la connaissance des auteurs français Léon Bloy et Paul Verlaine. Sa période de stage chez le politicien socialiste et avocat remarquable, Edmond Picard, contribua non seulement à approfondir ses qualités juridiques, mais lui donna également l'occasion d'entrer en contact avec l'avant-garde intellectuelle belge. Picard se trouvait, en effet, à l'épicentre du renouveau culturel qui, à l'époque, trouvait son apogée à Bruxelles avec les architectes Horta, van de Velde et Hankar, les peintres Van Rysselberghe, Ensor et Knopff, les écrivains Verhaeren, Eekhout et Maeterlinck. Carton de Wiart appartenait au courant de la *Jeune Belgique catholique* qui devait concilier les «dépravations» des courants littéraires contemporains, tel le symbolisme, avec la foi catholique, ce qui à l'époque n'allait pas de soi⁷³.

Très tôt, Carton de Wiart s'intéressa à la question sociale. Le 12 février 1885, élève de rhétorique, il assista à Louvain à une conférence donnée par le comte Albert de Mun, apôtre du catholicisme social et du corporatisme. A ce sujet, Carton de Wiart nota plus tard dans ses mémoires : «A partir de cette soirée, la chose littéraire, à laquelle j'avais déjà sacrifié beaucoup de mon temps, ne m'apparut plus avec le même prestige de séduction et je compris la nécessité de m'initier de plus près à la connaissance des devoirs et des besoins de mon temps»⁷⁴. C'est ainsi que, très tôt, Carton de Wiart entra en contact avec la doctrine sociale développée au sein du monde catholique et dont le corporatisme était la caractéristique essentielle. Entré à l'Université, il

73. Voir entre autres la discussion sur la littérature au Congrès de Malines de 1891 avec, parmi d'autres, la contribution d'H. CARTON DE WIART : *Assemblée Générale des Catholiques en Belgique. Session de 1891*, III, 303-326. Sur le rôle d'H. Carton de Wiart au sein de ce mouvement culturel (entre autres la revue *Durendal*) : voir mon Mémoire.

74. H. CARTON DE WIART, *Souvenirs littéraires*, Bruxelles-Paris, 1939 30. Comparer IDEM, *Beernaert et son temps*, Bruxelles, 1945, 17. Cette conférence semble avoir eu une influence sur de nombreux démocrates-chrétiens belges, notamment sur A. Verhaegen et G. Clousot (J. DE MAEYER, *Arthur Verhaegen 1847-1917. «De rode baron»*, Louvain, 1994, 222). Maurice Dullarert, écrivain et ami d'H. Carton de Wiart le 11.12.[1939] à propos de la publication de Carton de Wiart, *Souvenirs Littéraires* : «Après plus d'un demi-siècle, Albert de Mun m'apparaît encore l'orateur le plus magnifique qu'il m'ait été donné d'entendre, et j'assiste encore avec l'enthousiasme de mes dix-huit ans à son mémorable triomphe», (Bruxelles, A.G.R., *Papiers Carton de Wiart*, 1540).

s'introduisit à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul et côtoya ainsi les milieux populaires des Marolles. Probablement dès 1890, il devint membre de la *Société belge d'économie sociale*, un cercle d'étude dirigé par le professeur Victor Brants, qui aura certainement aussi influencé le développement de ses idées socio-économiques⁷⁵. Aux environs de 1890, Carton de Wiart s'occupa du fonctionnement de la Maison des Ouvriers *Anneessens* à Saint-Gilles⁷⁶. Vers la même époque, Renkin s'engagea pour *La Paix* à Saint-Gilles.

Carton de Wiart fit ses premières expériences en politique de parti lors des élections de 1884. Il participa alors à des actions de la Jeune Garde catholique, sous la direction de Jules Renkin. Ce dernier avait sept ans de plus que Carton, avait également été élève au Collège Saint-Michel des Jésuites à Bruxelles et, en 1884, il avait obtenu un diplôme de docteur en Droit à l'Université de Louvain. Les contacts entre Carton et Renkin se renforcèrent lors de réunions des anciens du Collège Saint-Michel organisées dans la mansarde de leur ancien professeur de rhétorique, le Père van Innis. A ce cercle appartenait également Léon De Lantsheere, président de la Chambre de 1884 à 1895. Léon De Lantsheere était également issu du mouvement démocratique et, de 1900 à 1912, il allait siéger à la Chambre comme député de l'arrondissement de Bruxelles⁷⁷. Le Palais de Justice de Bruxelles, flambant neuf, oeuvre de l'architecte Poelaert — «le Palais» — allait servir de lieu de rencontre à ces jeunes et ambitieux juristes⁷⁸. Charles Graux, Victor Jacobs, Charles Woeste, Paul

75. C. ANTHIERENS, *o.c.*, 97-99. Sur le cercle d'études et V. Brants : K. MEERTS, «De Leuvense hoogleraar Victor Brants», dans *Bijdragen tot de geschiedenis*, LXV (1982) 197-233 ; LXVI (1983) 101-130.

76. De nombreux auteurs affirment, à tort, que Carton de Wiart fut impliqué dans la création d'*Anneessens* : C. ANTHIERENS, *o.c.*, 114.

77. Appartenaient entre autres également au cercle : R. Merry del Val, E. Van der Smissen, F. de Croÿ, Ph. de Lannoy et P. de Liedekerke.

78. «Telle, aux Latomies de Syracuse, la fameuse oreille de Denys, ce Palais de Justice, encore flambant neuf, résonnait alors des mille rumeurs de la cité et du forum. La vie judiciaire et professionnelle, dont l'ordonnance a été profondément modifiée depuis ce temps, y était plus concentrée et plus intime qu'aujourd'hui, offrant un champ plus propice à des rencontres, à des causeries, à des débats de couloirs où le souci des affaires s'accommodait fort bien des vues et des propos souvent passionnés sur tout le mouvement social, politique, artistique et littéraire de cette époque exaltante», H.

Janson, Edmond Picard, Alphonse De Becker, Jules Lejeune... tous parcouraient les mêmes couloirs du palais.

En 1891, l'encyclique *Rerum Novarum* fut publiée. La même année, la Ligue Démocratique Belge fut créée et une assemblée générale des catholiques se tint à Malines⁷⁹. A Bruxelles aussi, de nouvelles initiatives virent le jour. Le 22 novembre 1891, parut le premier numéro de *L'Avenir Social* qui devint le journal des démocrates-chrétiens bruxellois⁸⁰. Carton de Wiart, Renkin et De Lantsheere en étaient les promoteurs les plus importants. Ils trouvèrent rapidement appui auprès de vieux politiciens catholiques tels Alexandre Braun, Prosper de Haulleville et Alphonse Nothomb. Le journal estimait qu'il était temps d'inscrire la question sociale à la première page des agendas politiques. Le législateur devait résolument intervenir dans la vie socio-économique afin de rendre impossibles les abus monstrueux et de parvenir à une plus juste répartition des moyens. Ceci ne pouvait se réaliser qu'en impliquant les ouvriers dans la décision politique et donc en élargissant le droit de suffrage.

Cette question, était — comme nous l'avons vu plus haut — d'une actualité brûlante. En novembre 1890, la proposition de révision de la Constitution, émanant de Janson, avait été examinée à la Chambre ; en mai 1891, les articles à revoir furent désignés et les élections de juin 1892 établirent la Constituante. Le chef de Cabinet Beernaert se décida pour le système de l'habitation qui reliait le droit de vote à la demeure ou à la ferme. Pour de nombreux catholiques bruxellois, ce système n'allait pas assez loin. Alphonse Nothomb voulait accorder le droit de vote à tous les hommes de plus de 25 ans, à condition qu'ils aient habité plus de 2 ans dans la même commune. C'est autour de cette formule

CARTON DE WIART, «Souvenirs sur Edmond Carton de Wiart», *Revue Générale*, janvier 1937, 63.

79. Sur la portée de *Rerum Novarum*, voir par exemple R. AUBERT, «L'Encyclique *rerum Novarum*», dans Fr. ROSART éd., *Le Monde Catholique et la Question Sociale*, Bruxelles, 1992, 11-28. Sur la Ligue Démocratique Belge voir: J. DE MAEYER, «La Ligue Démocratique Belge et ses antécédents», dans E. GÉRARD et P. WYNANTS éd., *Histoire du Mouvement Ouvrier Chrétien en Belgique*, Louvain, 1994, 18-67. Sur le Congrès de Malines, M. DEFOURNY, *Les Congrès Catholiques en Belgique*, Louvain, 1908, 253-285.

80. P. GÉRIN, *Presse populaire catholique et presse démocrate chrétienne en Wallonie et à Bruxelles (1830-1914)*, C.I.H.C. 80, Louvain-Paris, 1975, 137-145.

que se constitua le consensus entre bon nombre de démocrates-chrétiens et d'Indépendants. Le 23 novembre 1892 fut fondée la Ligue Nationale pour le suffrage universel, dont Nothomb était le président, Braun et Théodor, les vice-présidents, Ninauve, le trésorier, et Carton de Wiart, le secrétaire. Renkin et De Lantsheere en étaient membres⁸¹. Carton de Wiart alla très loin dans sa propagande en faveur du droit de suffrage universel. Sa présence à Charleroi, lors d'un meeting commun avec les socialistes Vandervelde, Destrée, Furnémont et le progressiste Janson, fut très remarquée. Il ne suivit en outre pas le Président de la Ligue Démocratique Georges Helleputte, qui avait proposé de partager en groupes le Parlement et l'électorat ; Carton de Wiart n'était cependant pas un adversaire du corporatisme politique mais il voulait une représentation des intérêts et non des classes.

Lorsque, au Parlement, une majorité fut acquise en faveur du compromis proposé par le Professeur de Louvain Albert Nyssens, le droit de suffrage plural, les démocrates-chrétiens bruxellois de *L'Avenir Social* s'y résignèrent immédiatement. Déjà le 9 avril, donc bien avant le vote final, ils avaient admis le compromis. A partir de ce moment — souvent même avec des argument de principe —, ils défendirent le droit de suffrage plural et considérèrent la discussion comme close. Les démocrates-chrétiens ne présentèrent jamais le suffrage pur et simple dans aucune déclaration de programme. Ils continuèrent cependant à lutter pour l'introduction de la représentation proportionnelle. Sur ce plan, ils étaient d'accord avec les Indépendants et une grande partie des conservateurs bruxellois. A nouveau, ils ne craignirent pas de se présenter en même temps que les socialistes et les libéraux. L'Association Réformiste pour l'Adoption de la Représentation Proportionnelle comptait parmi sa direction et ses membres des gens de tous les partis et avait manifestement son point d'ancrage à Bruxelles⁸². Le 26 avril 1894, lors d'un meeting, Carton de Wiart, Renkin, Mommaert et Théodor prirent la parole en même temps que Féron, Janson et Vandervelde. Il est certain que l'alliance bruxelloise entre les catholiques et les Indépendants présenta des avantages lors de l'introduction de la représentation proportionnelle : au premier tour, ils apparurent

81. C. ANTHIERENS, *o.c.*, 130.

82. E. GOBLET D'ALVIELLA, *La Représentation proportionnelle en Belgique. Histoire d'une réforme*, Bruxelles-Paris, 1900, 49-51 ; Archives de la Ville de Bruxelles, *Fonds Fauconnier*, 1, Programme de l'Association Réformiste pour l'Adoption de la Représentation Proportionnelle.

comme le parti le plus important, mais lorsque, lors du second tour, ils furent opposés au front uni des libéraux, ils n'obtinent aucun siège.

L'ALLIANCE CONSERVATRICE, INDÉPENDANTE ET OUVRIÈRE

En octobre 1894 se déroulèrent les premières élections sur la base du suffrage plural. Partout des éléments progressistes du parti catholique exigèrent de figurer sur les listes, afin d'attirer de nouveaux électeurs. Dans l'arrondissement de Bruxelles, des pourparlers se nouèrent dans ce but entre l'Association Conservatrice, la Fédération des Indépendants et la Fédération des Maisons des Ouvriers. Pour la première fois, on distinguait clairement les éléments constitutifs du groupement et les parties en présence convinrent d'une répartition bien définie. En outre, on ne retint plus la dénomination «Candidats Indépendants» mais le nom d'«Alliance Conservatrice, Indépendante et Ouvrière». Sur la liste pour la Chambre apparurent 6 candidats conservateurs, 6 Indépendants, 4 candidats des Maisons des Ouvriers et du Vlaamse Bond⁸³. Le Vlaamse Bond et la Fédération des Maisons des Ouvriers durent — à l'opposé des deux autres groupes — proposer 2 candidats par place disponible ; un comité mixte désigna les candidats effectifs. Renkin comme Carton furent présentés par les Maisons des Ouvriers, mais leur candidature ne fut finalement pas retenue par le comité mixte. Les candidats ouvriers étaient Mousset (*Concordia*), Colfs (*La Paix*), Lauters (*Anneessens*) et Sergeant d'Hendecourt (président de la Fédération qui chapeautait le tout). Les candidats du Vlaamse Bond étaient Julien Van der Linden et Julien De Vriendt. L'Association Conservatrice proposa comme candidats à la Chambre Bilaut, Nerinx, Hemeleers-Fiévé, Hippolyte d'Ursel, De Jaer et de Bontridder. Les candidats Indépendants à la Chambre étaient de Mérode-Westerloo, Mesens, de Borchgrave, Théodor, Fichet et Gillieaux. Ces derniers reçurent le mandat impératif de soutenir la représentation proportionnelle ; seul Mesens s'était refusé à faire de cette réforme électorale un point formel de son

83. Le Vlaamse Bond fut fondé en 1888-1889 en tant qu'association flamingante, populaire et démocratique, qui s'adressait essentiellement à la campagne. Voir L. WILS, *Het Daensisme. De opstand van het Zuidvlaamse platteland*, Louvain, 1969, 176-179.

programme⁸⁴. Les 18 candidats de l'Alliance furent élus ; la liste remporta largement 47% des voix exprimées.

A Bruxelles, on avait donc trouvé, sans trop de conflits, un moyen de faire figurer des ouvriers catholiques sur la liste⁸⁵. On était habitué à négocier lors de la composition des listes et par ailleurs l'Association Conservatrice de Bruxelles avait la réputation d'être «progressiste». Dans bon nombre d'arrondissements, les mêmes accords électoraux purent être conclus. Dans d'autres circonscriptions électorales, les conservateurs se montrèrent intraitables et un parti dissident vit le jour⁸⁶.

La situation des démocrates-chrétiens à Bruxelles n'était cependant pas totalement satisfaisante. A partir de 1895, ils commencèrent à mieux s'organiser. Entre-temps, l'hebdomadaire *L'Avenir Social* avait disparu ; le dernier numéro sortit de presse le 24 décembre 1894. Dès le 7 février 1895, parut un nouvel hebdomadaire *La Justice Sociale* avec, pour l'essentiel, les mêmes collaborateurs⁸⁷. Le premier numéro mentionnait Adolphe Daens parmi les rédacteurs, bien que son apport fût minime si pas inexistant. Nous mentionnerons également la collaboration de Prosper de Haulleville qui écrivait sous le pseudonyme de Félix de Breux.

Une des premières grandes polémiques dans laquelle s'impliqua *La Justice Sociale* fut la querelle à propos de la nouvelle loi électorale communale. Après l'introduction du suffrage universel plural pour les élections nationales, il fallut adapter la loi électorale communale. Les conservateurs redoutaient les changements. Les catholiques avaient obtenu de mauvais

84. *Journal de Bruxelles*, 1.10.1894 ; C. ANTHIERENS, *o.c.*, 135-136. Conservateurs pour le Sénat : Jolly, de Steenhault, Albert Snoy, Ectors. Indépendants pour le Sénat : van der Burch, Marnix de Sainte-Aldegonde, van den Corput, Plissart.

85. Ch. WOESTE, *Mémoires*, II, 10 : «Dans l'arrondissement de Bruxelles, l'accord de ces Cercles avec les Associations se fit assez aisément».

86. P. GÉRIN, «Catholicisme social et démocratie chrétienne (1884-1904)», dans E. GERARD et P. WYNANTS éd., *Histoire du Mouvement Ouvrier Chrétien en Belgique*, Louvain, 1994, 102 ; P. PASTURE, «De katholieke partij en de doorbraak van de standenvertegenwoordiging in de gemeenteraden 1895-1921», dans *Les Elections communales et leur impact sur la politique belge (1890-1970)*, 16e Colloque International du Crédit Communal, Bruxelles, 1994, 138-139.

87. P. GÉRIN, *Presse populaire catholique*, 145-151.

résultats en Wallonie aux élections législatives. Il existait un danger réel de voir le P.O.B. obtenir la majorité dans diverses villes industrielles de Wallonie ; les bourgmestres socialistes deviendraient ainsi maîtres des corps de police. Le Cabinet de Burlet lança, dès lors, le 5 mars 1895, un projet de loi qui devait endiguer la menace. Cette fois, l'électeur pourrait disposer de 4 voix au lieu d'un maximum de 3 voix. La 4e voix était réservée au père de famille payant un cens de 5 à 20 francs ou d'un revenu cadastral minimum de 150 francs. L'âge de l'électeur fut élevé à 30 ans et il fallait avoir résidé au moins 3 ans dans la commune pour pouvoir voter. Les ouvriers, qui déménageaient souvent à la recherche du travail, furent les victimes de cette dernière mesure. Le projet de loi était indubitablement un acte partisan, destiné à avantager l'électorat de parti. Il fut combattu à la Chambre par les démocrates-chrétiens, les radicaux et les socialistes qui le qualifièrent de «Loi des quatre infamies».

L'Association Conservatrice de Bruxelles s'était déjà prononcée, le 3 février, en faveur de l'adoption du système national pour les élections communales. Cette décision avait déjà donné naissance à de violentes discussions entre Woeste, Van Yperseel et d'Ursel, d'une part, Dewinde, Renkin, Lelong et Carton de Wiart, d'autre part. Woeste ne voulut plus entendre parler de l'attitude que prit l'Association Conservatrice de Bruxelles dans cette affaire⁸⁸. Dans la pratique, bon nombre de représentants bruxellois parurent ne pas se soucier de la position de l'Association. Borchgrave, par exemple, défendit à la Chambre le projet du Gouvernement. *La Justice Sociale* critiqua surtout l'attitude des représentants des Maisons des Ouvriers, qui finalement soutinrent le projet du Gouvernement après l'adoption d'un amendement proposé par le président de la Ligue Démocratique belge, Georges Helleputte. Cet amendement prévoyait que, dans les villes de plus de 20.000 habitants, les patrons et les ouvriers pourraient choisir leurs propres représentants qui s'ajouteraient au Conseil communal. Helleputte considérait cette proposition comme un pas vers une organisation corporatiste. On ajouta, en outre, au projet initial, que dans les villes où aucun parti n'obtiendrait la majorité absolue, on adopterait une représentation proportionnelle. Lors du vote final, la majorité des Bruxellois soutint le projet amendé du Gouvernement : 11 votèrent pour, 4 contre (Théodor, De Vriendt, Hemeleers, Nerinx) et 2 s'abstinrent (Van der Linden, De Jaer).

88. *La Justice Sociale*, 7.2.1895 ; Ch. WOESTE, *Mémoires*, II, 35.

Les 4 démocrates, Colfs, Lauters, Mousset et Sergeant d'Hendecourt, en accord avec les Gantois de Guchtenaere et Huysshauer, mais en opposition avec Adolphe Daens, avaient soutenu la «loi électorale réactionnaire»⁸⁹.

La Justice Sociale avait averti : «Les députés démocrates qui voteraient ce projet seraient des hommes politiquement morts»⁹⁰. Après les élections, on décida que c'était la fin de la «démocratie chrétienne domestiquée» et que «par la brèche ouverte par M. Daens, bientôt l'armée passera»⁹¹. Une meilleure organisation des forces démocrates chrétiennes bruxelloises s'imposait donc. Tous les membres du comité directeur des Maisons des Ouvriers n'étaient pas enclins à transformer les cercles ouvriers en centres d'émancipation politique et de démocratie chrétienne. Par ailleurs, aussi longtemps que la décision finale sur les listes de candidats reposerait entre les mains de l'Association Conservatrice, on pouvait s'attendre à ce que les forces d'attaques des démocrates-chrétiens fassent défaut⁹². C'est pourquoi, les démocrates de *La Justice Sociale* établirent, en juin 1895, la *Fédération démocratique chrétienne de l'arrondissement de Bruxelles*. Cette fondation avait déjà été annoncée des mois auparavant dans *La Justice Sociale*. Les promoteurs soulignèrent qu'ils constituaient un organe indépendant des démocrates-chrétiens bruxellois et qu'ils s'occuperaient de la défense des intérêts socio-économiques et politiques de la classe ouvrière. Ils insistèrent, par ailleurs, sur le fait que la Fédération n'était pas tournée contre les Maisons des Ouvriers, mais qu'elle était au contraire née des cercles ouvriers et approuvée par eux. La Fédération devait d'ailleurs être constituée de députés des cercles fédérés au prorata du nombre de membres. Le conseil qui chapeautait les Maisons des Ouvriers ratifia, en effet, la création de la nouvelle Fédération et chargea une commission de l'organisation des élections dans les cercles⁹³.

89. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1894-1895*, séance du 5 avril 1895, p. 1289.

90. *La Justice Sociale*, 31.3.1895.

91. *La Justice Sociale*, 7.4.1895.

92. Voir, par exemple, l'article de J. RENKIN dans *La Justice Sociale*, 24.3.1895; et l'article d'A. LELONG dans *La Justice Sociale*, 21.4.1895.

93. H. CARTON DE WIART, «Démocrates chrétiens, unissons-nous!», *La Justice Sociale*, 28.3.1895 ; A. LELONG, «La Raison d'être du Parti démocratique», *La Justice Sociale*, 5.5.1895 ; J. RENKIN, «Propos

Les promoteurs de la Fédération démocratique firent savoir qu'ils n'étaient pas en conflit avec l'Association Conservatrice et qu'ils espéraient pouvoir collaborer, sur une base d'égalité, avec les conservateurs au plan électoral. En d'autres mots, ils revendiquaient le même statut que la Fédération des Indépendants. Dès le 6 mai, avant la véritable fondation, l'Association Conservatrice, vota, après des discussions houleuses, une motion : «déclarant que désormais les forces démocratiques seraient entièrement affranchies de toute tutelle de l'Association Conservatrice dans la désignation de leurs candidats aux luttes électorales», un signe clair des bonnes dispositions des conservateurs⁹⁴. A aucun moment donc, il n'y eut de scission au sein du parti catholique bruxellois. L'affirmation selon laquelle «Te Brussel ontstond (...) een christen-democratische scheurpartij, naast deze van Daens te Aalst»⁹⁵ est donc plus qu'exagérée.

Le comité directeur de l'Association Conservatrice bruxelloise eut apparemment moins de problèmes avec la création du nouvel organe que quelques hommes d'oeuvres des Maisons des Ouvriers. Il était déjà clair que la fondation de la Fédération démocratique chrétienne constituait une prise de pouvoir des forces jeunes et résolument démocratiques, évoluant autour de *La Justice Sociale*, qui voulaient renforcer leur propre position aux dépens d'éléments plus conservateurs des Maisons des Ouvriers. Ils pouvaient, dans cette entreprise, compter sur l'appui d'un bon nombre de cercles ouvriers plus récents. Au cours des années 1890, à côté des Maisons des Ouvriers étaient nés dans l'agglomération bruxelloise un grand nombre de cercles, notamment à Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Etterbeek, Cureghem, etc. Ces cercles n'étaient pas représentés par suite d'un accord avec les conservateurs et ils soutinrent donc la nouvelle Fédération qui les accueillit facilement. *La Paix* d'Ixelles se montra particulièrement mécontente du tour nouveau qu'avaient pris les choses. La Maison des Ouvriers envoya une lettre de félicitations aux représentants bruxellois Colfs, Mousset, Lauters et d'Hendecourt pour leur attitude dans le débat sur la loi électorale communale. Ils délèguèrent en outre à la Fédération démocratique chrétienne Zwaenepoel et Lefèbvre, respectivement président et vice-président de l'Association Conservatrice d'Ixelles. Le bruit

incohérents», *La Justice Sociale*, 5.5.1895 ; «Echos», *La Justice Sociale*, 12.5.1895.

94. *La Justice Sociale*, 12.5.1895 ; 19.5.1895.

95. T. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België*, Bruxelles, 1977, I, 214.

courut que les comités directeurs des 3 Maisons des Ouvriers traditionnelles tentaient de faire changer le cours des choses⁹⁶.

Karel Van Isacker a confondu dans son ouvrage sur le Daensisme la fondation de la Fédération démocratique de Bruxelles avec la création, à peu près simultanée, d'une section bruxelloise du *Christene Volkspartij* Daensiste (Parti Populaire Chrétien)⁹⁷. Il y eut cependant dès le départ deux groupes fondamentalement distincts. La direction du parti de Daens et celle de la Fédération démocratique chrétienne étaient entre les mains de personnalités différentes et le Parti Populaire avait plus de succès dans les communes rurales d'Asse, Hal, Wolvertem et Lennik⁹⁸. Les relations entre les partisans de Daens et la Fédération démocratique chrétiennes étaient bonnes. Renkin et Carton de Wiart assistèrent, le 29 avril 1895, au premier meeting du Parti Populaire, qui fut perturbé par les socialistes. Le groupe évoluant autour de *La Justice sociale* soutint, en outre, la création d'un syndicat daensiste des briquetiers, né de grèves et de revendications salariales dans les briqueteries bruxelloises. Lors de la réunion de fondation, Jules Renkin prononça un discours. Dans les années qui suivirent, les troubles sociaux continuèrent à régner dans le secteur ; Carton de Wiart soutint au Parlement l'action des briquetiers daensistes⁹⁹.

Lors de la préparation des élections législatives de 1896, il apparut également que la Fédération démocratique chrétienne ne rencontrait pas tant d'opposition de la part de l'Association Conservatrice ou de la section bruxelloise du Parti Populaire Chrétien, mais bien du vieux groupe des Maisons des Ouvriers. Cet

96. *La Justice Sociale*, 12.5.1895 ; 9.6.1895 ; 30.6.1895 ; 21.7.1895 et 28.7.1895.

97. K. VAN ISACKER, *Het Daensisme. De teleurgang van een onafhankelijke, christelijke arbeidersbeweging in Vlaanderen, 1893-1914*, Anvers, 1959, 61-62. L. WILS (*Daensisme*, 179-180) a repris en partie cette confusion, mais écrit cependant avec justesse : «In juni 1895 was er naast de Kristen-democratische Federatie een «Kristene Volkspartij» voor het arrondissement opgericht». F. VAN HEMELRYCK, *Het Daensisme in het arrondissement Brussel*, Bruxelles, 1979, 16 reste vague sur la question. C. ANTHIERENS, *Carton de Wiart*, 141, écrit avec raison qu'à côté de la Fédération «begin april nog een Christene Volkspartij werd opgericht»

98. F. VAN HEMELRYCK, *o.c.*, 18.

99. *La Justice Sociale*, 23.6.1895 ; 7.7.1895 ; 14.7.1895 ; 19.4.1896 ; 12.1.1896 ; 26.4.1897 ; 13.5.1898. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1896-1897*, p. 396.

antagonisme n'avait rien d'étonnant puisque la Fédération démocratique avait été créée en réaction à l'attitude des parlementaires Colfs, Lauters, Mousset et Sergeant d'Hendecourt dans le débat sur la loi électorale communale. *La Justice Sociale* attaqua violemment le quatuor. Le groupe des Maisons des Ouvriers contesta à la Fédération démocratique le droit, pour tous les quatre, de désigner les candidats ouvriers de l'Alliance conservatrice, indépendante et ouvrière. L'Association Conservatrice de Bruxelles refusa alors d'intervenir et négocia uniquement avec la Fédération démocratique¹⁰⁰. Le poll qui devait désigner les candidats démocrates-chrétiens se tint le 7 juin 1896. 2.402 membres parmi les quelque 6.500 membres y participèrent. Seuls Carton de Wiart (1.421) et Renkin (1.331) obtinrent la majorité absolue et furent, dès le premier tour, sûrs de leur candidature. Lors du ballottage, le 14 juin, Mousset et Colfs l'emportèrent face à Verbist et De Coninck. Les deux derniers étaient soutenus par Renkin et Carton¹⁰¹. La Fédération démocratique, qui avait d'ailleurs réussi à convaincre les Daensistes de ne pas participer à la lutte électorale dans l'arrondissement¹⁰², mena une active campagne avec l'aide de propagandistes formés dans un cercle d'étude particulier. La section française de cette école des propagandistes était dirigée par Carton de Wiart ; Meyfroid, qui était aussi secrétaire du Vlaamse Bond, présidait les sessions néerlandophones.

L'Alliance Conservatrice, Indépendante et Ouvrière ne subit par ailleurs que peu de modifications : de Mérode-Westerloo ne se présenta plus à Bruxelles et fut remplacé par Somzée, nom déjà connu dans les milieux Indépendants¹⁰³. Au second tour des élections, les candidats de l'Alliance l'emportèrent sur le cartel socialiste-libéral. Les élections constituèrent d'ailleurs un succès pour la majorité catholique dans le pays. Les catholiques disposèrent désormais de 111 sur 152 sièges (+7). Les socialistes

100. *La Justice Sociale*, 12.3.1896.

101. *La Justice Sociale*, 31.5.1896 ; Lauters, Sergeant d'Hendecourt, Hellinckx et Spineto avaient déjà été définitivement éliminés lors du premier tour.

102. Cf. la déclaration de Renkin lors d'une réunion de la Fédération démocratique : *La Justice Sociale*, 7.6.1896.

103. Henri de Mérode-Westerloo revint à la Chambre, le 30 août 1896, comme représentant de l'arrondissement de Turnhout à la place du défunt J. Coomans. Somzée avait déjà siégé à la Chambre de 1884 à 1892 pour l'arrondissement de Bruxelles, cf. *supra*.

restèrent statu quo avec 28 sièges, alors que la fraction libérale continuait à s'effriter avec 13 sièges (-7).

LES DÉMOCRATES-CHRÉTIENS DE BRUXELLES À L'OEUVRE

Il est impossible de donner ici un aperçu complet du travail parlementaire des députés bruxellois ou même seulement des démocrates-chrétiens. D'après nos recherches, il apparaît que Carton de Wiart s'engagea de façon très adroite pour développer une législation sociale et qu'il adopta des points de vue plus progressistes que bon nombre de démocrates-chrétiens¹⁰⁴. Nous nous limiterons ici à quelques questions importantes qui donneront une idée de l'attitude des catholiques bruxellois face aux grands défis de l'époque et qui montreront également où se situait le groupe bruxellois face au Gouvernement, à la Droite et à la Gauche.

La loi du 31 mars 1898 sur les associations professionnelles ne fut jamais appliquée à une grande échelle et fut même souvent négligée, au regard du développement de la législation sociale. Pourtant, elle fut à l'époque un thème politique important qui occupa largement les esprits. Les organisations professionnelles ou syndicats, nés au cours du 19^e siècle, étaient en fait des associations qui n'avaient pas de personnalité civile. Ceci implique qu'elles ne pouvaient ni posséder, ni donner, ni recevoir, qu'elles ne pouvaient non plus intervenir dans les contestations juridiques etc. Le législateur allait contribuer à donner, sous certaines conditions, une personnalité juridique aux organisations professionnelles. C'est justement à propos des conditions que les avis différaient. La commission d'enquête de 1886 formula diverses propositions. Le projet discuté en 1897-1898 était l'oeuvre du ministre de la Justice Begerem¹⁰⁵. Un grand nombre

104. Nous renvoyons à notre Mémoire, où nous avons développé le travail parlementaire de Carton de Wiart.

105. B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, 1958, 227-228 ; K. VAN ISACKER, *Averechtse democratie*, Anvers, 1959, 99-100 ; A. MISSON, *Le mouvement syndical*, Namur, 1921, 155-159 ; J. NEUVILLE, *L'Evolution des relations industrielles*, I, 333-335 ; texte du projet de loi Begerem dans *Documents Parlementaires. Chambre. Session*

de points furent discutés, nous nous bornerons à exposer ici deux aspects «mesurables» de ces enjeux¹⁰⁶.

Dans son texte, Begerem avait laissé aux syndicats la possibilité de pratiquer le commerce, d'instituer des caisses d'épargne, etc. C'était un point délicat qui suscita de grandes divergences d'opinion, même au sein de la commission. Cette dernière proposa de supprimer la permission de pratiquer le commerce. Le texte final soumis à la discussion contenait une définition plus détaillée des activités autorisées, définition plus restrictive que celle du projet initial. Divers amendements furent encore ajoutés. Le socialiste Emile Vandervelde proposa de donner aux syndicats la possibilité d'acheter le matériel nécessaire à la pratique professionnelle et de le revendre, le louer ou le prêter à leurs membres ainsi que d'établir des ateliers de chômage ou de production. On passa au vote le 29 octobre 1897. L'amendement fut rejeté par 78 voix contre 32 et 126 abstentions. Parmi les 15 Bruxellois présents, 11 votèrent contre et 4 s'abstinrent (Carton de Wiart, d'Ursel, Mousset, Renkin). Carton de Wiart déclara, au nom de ceux qui s'étaient abstenus, qu'ils trouvaient l'amendement de Vandervelde trop limité : il fallait offrir encore plus de marge d'action aux syndicats. Ce qui fit dire au ministre des Finances de Smet de Naeyer : «Vous voilà mis au rang des réactionnaires, monsieur Vandervelde!»¹⁰⁷.

Un autre point délicat traité par la Chambre fut l'adaptation de l'article 310 du Code Pénal. Le fameux article 310 sanctionnait l'utilisation de violence verbale et physique contre les «jaunes» lors de conflits sociaux. Il interdisait également «des amendes, des défenses, des interdictions ou toute prescription quelconque» à l'encontre des «jaunes», ce qui ne facilitait pas l'action des syndicats. Il fut alors proposé de donner aux syndicats le droit de prendre des sanctions contre leurs propres membres et l'article 310 du Code Pénal devrait à l'avenir être interprété en tenant compte de la loi sur les associations professionnelles. Carton de Wiart, par contre, plaida pour une modification de l'article 310 lui-même. Le démocrate-chrétien de Gand, de Guchteneere, proposa un amendement qui donnait aux syndicats le droit de sanctionner leurs propres membres, mais sans viser une personne

1894-1895, n° 4, 25-25 ; rapport de Saedeleer dans *Documents Parlementaires. Chambre. Session 1895-1896*, n° 155, 116-125.

106. Pour une description complète, voir H. DE SMAELE, *Henry Carton de Wiart*, 136-148.

107. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1896-1897*, 2431.

déterminée ni toucher à son droit au travail ; l'employeur ne pourrait pas non plus attenter au droit d'association du travailleur. L'amendement de Guchtenaere fut rejeté par 49 voix contre 33 et 1 abstention. Six Bruxellois votèrent contre, 5 pour (Mousset, Nerinx, Renkin, Carton de Wiart, Colfs)¹⁰⁸.

Le 8 février 1898, la loi fut approuvée dans son ensemble par la Chambre. La plupart des représentants bruxellois votèrent pour ; seuls Carton de Wiart, Colfs et Renkin s'abstinrent, car la loi contenait trop de limitations au champ d'action des syndicats¹⁰⁹.

La réforme électorale provoqua encore des tensions après le vote de la loi électorale communale. En 1898, pour la première fois depuis l'introduction du suffrage universel plural, des élections provinciales eurent lieu. La procédure dut être précisée par une loi. Le Gouvernement proposa de limiter l'électorat à celui du Sénat : en d'autres mots, il fallait être âgé de plus de trente ans pour pouvoir voter, alors qu'on pouvait être élu à 25 ans. La répartition proportionnelle ne fut pas introduite, mais les grandes circonscriptions électorales furent découpées. Selon l'opposition, cette réforme avantageait les campagnes, et donc le parti catholique. En outre, le nombre de conseillers par arrondissement électoral fut définitivement établi. Cette mesure avantageait également les districts ruraux, puisque les villes se développaient plus rapidement. Le projet de loi fut aussi combattu par l'opposition qui le considérait comme «réactionnaire»¹¹⁰. Même au sein du parti catholique, des critiques s'élevèrent. Carton de Wiart rejeta le projet et le qualifia de « recul considérable et, à mon sens, très dangereux sur le vote historique du 18 avril 1893 ». Il plaida, en outre, pour l'introduction de la représentation proportionnelle et trouva que les arrondissements urbains étaient lésés¹¹¹. La loi fut finalement approuvée de justesse avec 59 voix contre 50 et 1 abstention (Daens). Parmi les 13 représentants bruxellois présents, seul 1 (Mesens) vota pour la loi, tous les autres

108. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1897-1898*, séance du 7 décembre 1897, 211.

109. *Ibid.*, séance du 8 février 1898, 551.

110. Voir essentiellement J. BARTHÉLEMY, *L'organisation du suffrage et l'expérience belge*, Paris, 1912, 454-456.

111. Discours de H. Carton de Wiart à la Chambre : *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1897-1898*, p. 1050-1053. A comparer avec des articles de *La Justice Sociale*, 23.1.1898 ; 3.4.1898 ; 8.4.1898.

votèrent contre¹¹². Ce vote démontra à nouveau que la représentation proportionnelle demeurait une revendication du groupe bruxellois.

Cependant, il était également évident qu'il n'y avait, au sein de la majorité, aucun consensus à propos de la représentation proportionnelle. La recherche d'une solution se trouva compliquée par une revendication de l'opposition visant à introduire le suffrage universel pur et simple. L'année 1899 connut des émeutes dans la rue et des incidents parlementaires ; en outre, deux Cabinets tombèrent sur la question. Le second Cabinet de Smet de Naeyer fit de l'affaire une priorité. Le jour même de l'entrée en fonction du Gouvernement, un projet de loi fut déposé. Il prévoyait l'adoption de la représentation proportionnelle dans tous les arrondissements suivant le système D'Hondt. Les petits arrondissements, ne disposant que d'un seul siège, furent regroupés. Le panachage fut interdit et on introduisit le scrutin de liste. De plus, à l'avenir, on devrait élire des suppléants pour éviter les élections partielles.

Lors des élections de 1894, les Indépendants bruxellois avaient dû promettre de soutenir la représentation proportionnelle. A l'Association Conservatrice de Bruxelles, des propositions dans ce sens avaient déjà été plus souvent émises. Le 5 février 1899, lors d'une réunion de l'Association Conservatrice, le système électoral fit l'objet d'âpres discussions. Woeste en vint à défendre le découpage en opposition à Beernaert. Le premier fut toutefois mis en minorité. L'assemblée demanda l'introduction de la représentation proportionnelle. La troisième organisation électorale de l'Alliance, la Fédération démocrate-chrétienne, se prononça également de manière formelle, en faveur de la représentation proportionnelle¹¹³. Le 25 juillet, en dehors d'une période électorale, l'Alliance Conservatrice, Indépendante et Ouvrière convoqua une assemblée présidée par Beernaert pour réclamer à nouveau l'introduction intégrale de la représentation

112. Les représentants bruxellois qui votèrent contre : Mousset, Nerinx, Renkin, Théodor, Van der Linden, Carton de Wiart, de Bontridder, de Borchgrave, De Jaer, De Vriendt, Gilliaux, Hemeleers. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1897-1898*, séance du 13 avril 1898, 1095.

113. *La Justice Sociale*, 12.2.1899. A comparer avec GOBLET D'ALVIELLA, *o.c.*, 107.

proportionnelle¹¹⁴. Le vote des représentants bruxellois fut sans surprise : 15 votèrent en faveur de la loi sur la représentation proportionnelle, Mesens, seul, se prononça contre. Environ 40 catholiques avaient voté contre la loi¹¹⁵.

Les Indépendants, Conservateurs et Démocrates-chrétiens de Bruxelles avaient unanimement contribué à la percée de la représentation proportionnelle. Lors de la première élection dans le cadre du nouveau système électoral, l'Alliance Conservatrice, Indépendante et Ouvrière éclata. Il fallut, en effet, renouveler les conventions. La suppression du système majoritaire diminua le nombre de candidats ; en outre, tous les candidats n'étaient pas également éligibles. L'ordre d'apparition sur la liste avait donc une grande importance. L'Association Conservatrice de Bruxelles décida, fin février 1900, de diviser le comité d'arrondissement en 2 départements, urbain et rural. L'assemblée du 29 mars 1900 établit les règles de répartition ; les Indépendants ne reçurent que 2 places (les dernières), alors que les sections rurale et urbaine en obtenaient chacune 4, les deux sections ne devant céder qu'une place à un candidat de la Fédération démocratique chrétienne. La Fédération des Indépendants avait revendiqué le statu quo par rapport aux dernières élections, ce qui fut refusé. Les catholiques se sentaient apparemment suffisamment forts pour entrer dans l'arène électorale sans les Indépendants. Ces derniers décidèrent alors de se présenter sur une liste propre, dirigée par le président Théodor¹¹⁶. La liste catholique se restreignit en une *Alliance Conservatrice et Ouvrière* et comporta alternativement un candidat de la section urbaine et un de la section rurale. La liste pour la Chambre fut portée par le président Nerinx qui représentait la campagne, et Alexandre Braun, désigné par la section urbaine, conduisit la liste pour le Sénat. Carton de Wiart et Renkin furent désignés pour les démocrates-chrétiens ; Mousset tomba. Colfs constitua un problème à part ; sa Maison des Ouvriers *La Paix* était sortie de la Fédération démocratique chrétienne et Colfs menait dans *Le Patriote* une violente campagne contre Carton de

114. *La Justice Sociale*, 9.7.1899 ; 30.7.1899 ; à comparer avec GOBLET D'ALVIELLA, *o.c.*, 123 ; Ch. WOESTE, *Mémoires*, II, 170.

115. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1899-1900*, séance du 24 novembre 1899, 60. La loi fut approuvée par 70 voix contre 63 et 8 abstentions.

116. La liste complète pour la Chambre : Théodor, Fichet, Goffin, De Fierlant, Brabandt, Halot, Beyens et Vander Straten Ponthoz. Les suppléants étaient Goffin, Vander Straten Ponthoz, Halot et Beyens.

Wiert et Renkin. L'Association Conservatrice parut ne pas apprécier sa candidature mais lui attribua néanmoins une dixième place sur la liste. Malgré la forte diminution du nombre de mandats à répartir et l'impossibilité pour de nombreux représentants de se porter sur les listes, trois nouveaux noms apparurent cependant parmi les candidats effectifs. Il s'agissait de Léon De Lantsheere, dont nous avons déjà parlé plus haut, du membre du Conseil communal de Bruxelles, Paul Wauwermans et du bourgmestre d'Asse, Léon De Coster¹¹⁷.

Si en 1899, les relations entre Daensistes et la Fédération démocratique chrétienne avaient été bonnes, en 1900, cette compréhension mutuelle avait disparu. Cette année-là, le Parti Populaire chrétien se présenta pour la première fois sur une liste propre, menée par Adolphe Daens en personne. Daens avait apparemment tenté de mener campagne avec la Fédération démocratique, mais Renkin avait refusé¹¹⁸. En 1900, l'éparpillement des forces catholiques était donc important.

Seuls, les candidats de l'Alliance Conservatrice et Ouvrière entrèrent au Parlement : 8 candidats sur 10 furent élus (Nerinx, De Jaer, Van der Linden, Renkin, Carton de Wiert, De Lantsheere, de Bontridder et Colfs). Notons que Colfs obtint tant de voix de préférence qu'il passa au dessus des 8^e et 9^e candidats et fut élu. Le parti catholique sortit donc des urnes comme le plus grand parti à Bruxelles. Le Parti Ouvrier et le Parti libéral obtinrent chacun 5 sièges. Daens ne fut pas élu et les Indépendants ne purent envoyer personne au Parlement.

Au plan politique, les premières années du 20^e siècle furent agitées : les discussions à propos du suffrage universel pur et simple échauffèrent les esprits et provoquèrent des violences dans la rue. Il s'ensuivit une polarisation gauche-droite. Mais la question militaire menaça l'unité catholique. La préférence de

117. La liste complète pour la Chambre : Nerinx, De Jaer, Van der Linden, Renkin, Carton de Wiert, De Lantsheere, De Bontridder, Wauwermans, De Coster, Colfs. Suppléants : De Bontridder, Wauwermans, De Coster, Colfs, De Winde, Borginon. La liste pour le Sénat : Braun, de Steenhault, Mesens, Allard, Goethals. Suppléants : Allard, Goethals, Dupret, Parmentier-Gilbert. Voir la feuille électorale *L'Alliance Conservatrice et Ouvrière*, première année (1900) ; *La Justice Sociale*, 18.2.1900 ; 4.3.1900 ; 1.4.1900 ; 15.4.1900 ; 22.4.1900 ; 29.4.1900 ; Ch. WOESTE (qui ici, visiblement, ne rapporte pas tout à fait correctement), *Mémoires*, II, 193.

118. *La Justice Sociale*, 15.4.1900.

Carton de Wiart et Renkin pour le service militaire personnel fut, lors des négociations électorales de 1900, déjà utilisée par leurs adversaires pour empêcher une alliance avec la Fédération démocratique chrétienne. La majorité au sein du parti catholique était favorable au maintien du remplacement. Les Indépendants avaient défendu un point de vue opposé, mais en 1900, ils se présentèrent à part, si bien que Carton et Renkin se trouvèrent isolés. L'Association Conservatrice de Bruxelles décida que la question resterait « libre » et que les élus au Parlement pourraient défendre leur propre point de vue¹¹⁹. Sur ce point, aussi, les programmes de l'Association Conservatrice et de la Fédération démocratique divergeaient. Les conservateurs voulaient une diminution de la durée du service et un encouragement au volontariat, ce qui finalement diminuerait le nombre d'enrôlés obligatoires. Cette dernière revendication fut également celle de la Fédération démocratique qui opta cependant aussi pour la suppression du remplacement¹²⁰. Quant à la position concrète des démocrates-chrétiens, elle n'est pas claire. Les démocrates-chrétiens se prononcèrent en faveur du Gouvernement en approuvant un projet de loi qui comportait bien l'encouragement au volontariat mais pas le service personnel. Ils ne s'abstinrent même pas, à la différence du démocrate-chrétien wallon Mabillet et du Bruxellois Colfs¹²¹. Ce dernier s'abstint parce qu'il était mécontent de l'augmentation du contingent et qu'il trouvait insatisfaisantes les dispositions prises pour favoriser le volontariat.

Dans le débat autour de la réforme électorale, qui atteint son paroxysme en 1902, les démocrates-chrétiens bruxellois se rangèrent aux côtés du Gouvernement. Cette attitude ne leur causa guère de difficulté, car dans aucun programme, ils n'avaient prôné l'introduction du suffrage universel pur et simple. La présence précoce, dès avant 1893, de Carton de Wiart dans des meetings organisés avec les socialistes et les radicaux, lui fut souvent rappelée par l'opposition. Toute la question raviva avec acuité les oppositions entre Gauche et Droite. L'intolérance des libres-

119. *La Justice Sociale*, 18.3.1900.

120. Comparer le programme de l'Association constitutionnelle conservatrice (publié dans la feuille électorale *L'Alliance conservatrice et ouvrière*, 4.5.1900) avec celui de la Fédération démocratique chrétienne (publié dans *La Justice Sociale*, 28.1.1900).

121. *Annales Parlementaires. Chambre. Session 1901-1902*, p. 490. Le Daensiste De Backer avait voté contre, avec l'opposition. La loi fut approuvée avec 74 voix contre 42 et 3 abstentions.

penseurs constitua un des thèmes principaux de la lutte électorale de 1902. Les catholiques présentèrent leur parti comme le seul parti pouvant ramener l'ordre dans le pays, car les libéraux doctrinaires se laissaient également entraîner par l'agitation radicale de gauche. La presse et la propagande catholiques accusèrent les libéraux de nier leurs propres origines et de se détourner du respect des institutions et de la Constitution¹²². A Bruxelles, une Alliance conservatrice et ouvrière se reforma, sans les Indépendants. Ces derniers firent de la question militaire leur cheval de bataille et exigèrent la révision de la loi de 1902. La collaboration entre l'Association Conservatrice et la Fédération démocratique connut également des hauts et des bas. On pensa à mettre sur pied une nouvelle structure ; on établirait une section des Ouvriers à côté des sections urbaine et rurale déjà existantes. Les divergences de vue entre la section rurale et la Fédération démocratique obligèrent à en rester à l'ancien système. Colfs causa à nouveau problème et il reçut finalement la 8e place. La liste pour la Chambre n'offrit aucune surprise¹²³. Les Daensistes s'unirent avec les commerçants, qui, en 1900, avaient constitué une liste à part, et se présentèrent avec l'abbé Daens à leur tête¹²⁴. En plus, il existait encore une liste dissidente catholique formée d'agriculteurs, avec Hellinckx en tête de liste.

Les élections du 25 mai 1902 apportèrent une nouvelle victoire aux catholiques. Le nombre total de sièges obtenus s'élevait à 166 (auparavant 152). 96 revinrent aux catholiques (+10), les libéraux conservèrent leurs 33 sièges, le P.O.B. obtint 35 sièges (+3) et fut à nouveau le second grand parti du pays. En ce qui concerne Bruxelles, Daens revint à la Chambre et les catholiques gagnèrent un siège (De Coster). Les libéraux passèrent de 5 à 6 sièges, les socialistes restèrent statu quo avec 5 sièges. Les Indépendants n'emportèrent aucun siège. A partir de 1906, les Indépendants allaient à nouveau soutenir les catholiques au plan

122. Voir, par exemple, la brochure de H. CARTON DE WIART, *Le parti libéral d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1902, *passim*.

123. *La Justice Sociale*, 7.7.1901 ; 14.7.1901 ; 27.10.1901 ; 8.12.1901 ; 22.12.1901 ; 29.12.1901 ; 5.1.1902 ; 12.1.1902 ; 19.1.1902 ; 26.1.1902 ; 2.2.1902 ; 16.2.1902 ; 23.2.1902 ; 30.3.1902 ; 6.4.1902 ; 13.4.1902 ; 11.5.1902. Feuille électorale *L'Alliance conservatrice et ouvrière*, 1902. La liste pour la Chambre : Nerinx, De Jaer, Van der Linden, Renkin, Carton de Wiart, De Lantsheere, de Bontridder, Colfs, Wauwermans, De Bue, Borginon, Velge, Attout-Soenens.

124. F. VAN HEMELRYCK, *Daensisme*, 42-51.

électoral et, en 1910, l'*Alliance conservatrice, indépendante et ouvrière* fut à nouveau créée¹²⁵.

L'ORIGINALITÉ BRUXELLOISE

Il est clair que la situation à Bruxelles différait en bien des points du reste du pays. L'Association Conservatrice ne se laissait pas dicter sa conduite par Charles Woeste et menait une politique propre et indépendante. Les démocrates-chrétiens trouvèrent facilement écoute et appui auprès de l'Association Conservatrice. La présence de quelques catholiques notoires de la «première Jeune Droite», tels Alphonse Nothomb et Prosper de Haulleville, y a certainement contribué¹²⁶. Pourtant, les démocrates-chrétiens de Bruxelles étaient parmi les plus progressistes du pays. En 1895, ils exigèrent la démission de Georges Helleputte de la présidence de la Ligue Démocratique Belge, en raison de son attitude dans le débat parlementaire sur la loi électorale communale¹²⁷. Son successeur, Arthur Verhaegen, fit également l'objet de critiques en raison de son attitude considérée comme trop prudente. Les Bruxellois étaient surtout heurtés par la mauvaise grâce de Verhaegen à collaborer avec les Daensistes et son refus de les intégrer au sein de la Ligue Démocratique belge. Les Bruxellois s'engagèrent loin dans leur appui. Lorsqu'en 1895, le conseil d'administration de l'hôpital d'Alost refusa à Daens l'accès à la chapelle, *La Justice sociale* publia un violent article sous le titre

125. Bruxelles, Archives de la ville de Bruxelles, *fonds Fauconnier*, 1 (une circulaire du 22.5.1906 rédigée par Edmond Mesens au nom de l'Association Catholique et Constitutionnelle de l'Arrondissement de Bruxelles ; une feuille électorale/pamphlet de mai 1910 de l'Alliance conservatrice, indépendante et ouvrière). Liste en 1906 : Nerinx, Wauwermans, De Coster, Renkin, Carton de Wiart, Colfs, Van der Linden, De Lantsheere, De Bue, Bonnevie, De Jaer, De Bontridder, Hellinckx, Borginon, Van Cauwenbergh, François. Liste de 1910 : Nerinx, De Lantsheere, Van der Linden, Renkin, Carton de Wiart, Théodor, De Bue, Wauwermans, De Coster, Colfs, Goffin, de Jonghe d'Ardoye, de Hemricourt de Grunne, 't Kint, Feuillien, Delacroix.

126. Le terme «première Jeune Droite» provient de G. GUYOT DE MISHAEGEN, *Le parti catholique belge de 1830 à 1884*, Bruxelles, 1946 ; R. REZSOHAZY, *Origines et formation*, 84-87 remarque également le rôle d'A. Nothomb et P. de Haulleville, entre autres, «qui assureront le lien de continuité entre la première et la seconde Jeune Droite».

127. *La Justice Sociale*, 7.4.1895 ; 14.4.1895 ; 19.5.1895 ; 14.7.1895.

«L'Infamie»¹²⁸. Sur quoi l'hebdomadaire fut accusé par le conseil d'administration d'injures, diffamation et calomnie. Le procès se transforma en spectacle politique : *La Justice Sociale* fut défendue par Renkin, Carton de Wiart et Braun, et le conseil d'administration de l'hôpital avait désigné Woeste comme avocat. Le juge retint l'accusation d'injures, mais pas celle de diffamation et calomnie. «Salomon n'eût pas mieux jugé»¹²⁹.

Au début 1896, les démocrates-chrétiens s'essayèrent à une tentative de médiation. Jules Renkin et Alexandre Braun, soutenus par Auguste Beernaert et Léon De Lantsheere, voulurent amener Daens à démissionner spontanément de ses fonctions parlementaires avec cependant la garantie qu'il serait remplacé par le démocrate gantois Herman De Baets. Mgr Stillemans approuva ce scénario. Woeste ne voulut rien entendre et menaça de démissionner. Les négociations n'amenèrent aucun résultat concret¹³⁰. En septembre 1896, Mgr de Harlez prit l'initiative d'élargir la Ligue Démocratique belge. Il voulait intégrer le Parti Populaire chrétien à la Ligue Démocratique Belge pour le retirer de son isolement. En même temps, la tendance progressiste au sein de la Ligue serait renforcée. Mu par cette idée, de Harlez amena Daens, Renkin, Carton de Wiart, Stouffs et Verhaegen à la table de négociation. Un accord sur l'entrée du Parti populaire fut conclu¹³¹. En même temps, la Fédération démocratique chrétienne de Bruxelles entra dans la Ligue Démocratique Belge¹³². Le rassemblement des groupes daensistes et de la Fédération bruxelloise opéré en même temps avait certainement une signification et n'était pas dû au hasard. Il faisait partie de

128. *La Justice Sociale*, 22.12.1895.

129. H. CARTON DE WIART, *Souvenirs Politiques*, 74 ; K. VAN ISACKER, *Daensisme*, 80-81 ; G. HOYOIS, *Henry Carton de Wiart et le groupe de «La Justice Sociale»*, Paris-Courtrai-Bruxelles, 1931, 73-74 ; brochure *Le Procès de la Justice Sociale*, *passim*.

130. K. VAN ISACKER, *o.c.*, 84-86 ; F.-J. VERDOODT, *Kerk en Christendemocratie. De Katholieke Kerk tegenover de christen-democratie in België*, thèse de Doctorat, Gand, 1988, 150-153 ; Ch. WOESTE, *Mémoires*, II, 68-69.

131. J. DE MAEYER, «La Ligue Démocratique Belge», 49 ; K. VAN ISACKER, *Daensisme*, 88 ; A. VERHAEGEN, *Vingt-cinq années d'action sociale*, Bruxelles, [1911], 315-318 ; *La Justice Sociale*, 27.9.1896.

132. *La Justice Sociale*, 27.9.1896.

l'extension de la Ligue Démocratique Belge qui allait en même temps amener une radicalisation.

La position de Daens au sein de la Ligue Démocratique Belge resta très précaire. De Harlez et les démocrates-chrétiens de Bruxelles tentèrent des efforts pour intégrer les Daensistes¹³³. A partir de mars 1897, le président Verhaegen mena en fait une politique qui devait isoler et finalement exclure les Daensistes ; de plus, Verhaegen mit le reste du comité directeur de la Ligue Démocratique Belge en demeure de soutenir sa politique¹³⁴. Le 19 septembre 1897, l'exclusion fut approuvée. *La Justice Sociale* réagit violemment et engagea une petite polémique¹³⁵. Il s'ensuivit d'autres incidents¹³⁶. A partir de 1898, les démocrates-chrétiens de Bruxelles commencèrent à changer d'attitude vis-à-vis des Daensistes. Ils déploraient que les dirigeants du Parti Populaire se montraient si «sectaires» et redoutaient tant une collaboration avec d'autres démocrates-chrétiens¹³⁷. L'abbé Daens lui-même pouvait encore compter sur les sympathies de *La Justice Sociale*. Le journal n'avait jamais critiqué la hiérarchie de l'Eglise ; cependant, lorsque Mgr Stillemans, évêque de Gand, ordonna à Daens d'abandonner la politique (février 1898), l'hebdomadaire écrivit que la mesure porterait un dommage

133. Voir les lettres de de Harlez à A. Daens dans G. VAN BOCKSTAELE, *Briefwisseling van priester Daens 1892-1933*, Zottegem, 1984, n° 47 et n° 56. Van Bockstaele se trompe dans la datation de la lettre n° 47, qui ne peut pas avoir été écrite «au début 1896» ; la lettre doit avoir été rédigée après le congrès de la Ligue Démocratique Belge de septembre 1896. Dans cette lettre, il est également question de «le P. Van L.», initiale que Van Bockstaele ne peut compléter. Nous supposons qu'il s'agit du «père Van Langermeersch», un jésuite membre du comité directeur de la Ligue Démocratique Belge.

134. J. DE MAEYER, *Arthur Verhaegen*, 304-307 ; A. VERHAEGEN, *o.c.*, 325-327.

135. *La Justice Sociale*, 26.9.1897. L'article de l'abbé Cuyllits, (sous le pseudonyme X.S.A.) «Qu'allons-nous faire?», surtout, était particulièrement agressif. Réponse de Verhaegen dans *La Justice Sociale*, 10.10.1897. Dans le même numéro, H. Carton de Wiart critique l'attitude de Verhaegen dans le débat sur les associations professionnelles. La polémique continue dans les numéros du 7.11.1897 et du 17.11.1897.

136. H. DE SMAELE, *Henry Carton de Wiart*, 181-182.

137. *La Justice Sociale*, 30.1.1898 ; 13.2.1898 ; 21.8.1898 ; 4.9.1898 ; 18.9.1898 ; 2.10.1898.

irréparable à la cause catholique¹³⁸. Le journal réagit fortement car Carton de Wiart et Renkin étaient allés personnellement plaider la cause de Daens auprès de l'évêque de Gand. Carton avait même envoyé une lettre au cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat à Rome, dans laquelle il écrivit que si Daens était écarté, «in gans België heel wat arbeiders niet langer in de toewijding van de katholieken en de clerus aan hun zaak zouden geloven»¹³⁹. Lorsque, le 3 décembre 1898, Daens fut touché par de graves sanctions de suspension, *La Justice Sociale* réagit de façon indignée. La responsabilité du drame Daens fut entièrement rejetée sur les conservateurs d'Alost¹⁴⁰. Le vicaire-général Segers fut courroucé par l'article ; il écrivit à Carton de Wiart une lettre remplie de reproches, réclama des excuses et une mise au point¹⁴¹. Cette mise au point n'eut pas lieu. Au contraire, dans les numéros qui suivirent, la sanction continua à être présentée de façon négative¹⁴².

En 1899 se produisit la scission définitive entre le Parti Populaire Chrétien et la Fédération démocratique chrétienne de Bruxelles. Les Daensistes évoluèrent de plus en plus vers une collaboration avec les socialistes et les libéraux, même au plan électoral, ce qui pour *La Justice Sociale* dépassait la mesure¹⁴³. Le Parti Populaire attaqua de plus en plus Carton de Wiart et Renkin, non seulement dans la presse mais aussi de façon littérale. En juin 1899, lors de luttes autour du suffrage universel, un carreau de la maison de Carton de Wiart vola en éclats et quelques Daensistes furent poursuivis pour cet acte de vandalisme¹⁴⁴. Lorsque, lors des élections de 1900, le Parti Populaire se présenta à Bruxelles, la scission devint définitive : les anciens alliés devinrent des adversaires. Les ténors de la Fédération démocratique chrétienne allaient désormais plus s'appuyer sur la Ligue Démocratique qu'ils considéraient comme le seul contrepoids valable à la

138. *La Justice Sociale*, 6.3.1898.

139. K. VAN ISACKER, *Daensisme*, 108.

140. *La Justice Sociale*, 25.12.1898.

141. K. VAN ISACKER, *o.c.*, 113.

142. *La Justice Sociale*, 1.1.1899.

143. *La Justice Sociale*, 22.1.1899 ; 7.5.1899 ; 19.1.1899 ; 3.12.1899.

144. F. VAN HEMELRYCK, *Daensisme*, 24 ; Bruxelles, A.G.R., *Papiers Carton de Wiart, n° 1050 : minute d'une lettre de Carton de Wiart à G. Kurth, 3.6.1899.*

Fédération des Associations Conservatrices de Woeste. Les dirigeants de la Fédération démocratique soulignèrent qu'au sein du parti catholique, il existait deux ailes autonomes — une conservatrice et une démocrate-chrétienne — qui devaient collaborer au plan électoral sur une base d'égalité. La dissidence, de quelque nature qu'elle soit, n'était plus tolérée¹⁴⁵.

Les Bruxellois Renkin et Carton de Wiart avaient ainsi parcouru un long chemin. Dans les rapports des nonces G. Nava (1889-1896) et A. Rinaldini (1896-1899), ils apparurent à plusieurs reprises comme «jeunes avocats ambitieux chrétiens démocrates exagérés»¹⁴⁶. De plus en plus, dans les documents ecclésiastiques, on fit bien la distinction entre deux tendances au sein de la démocratie chrétienne. Dans ses rapports des 22 et 30 avril 1895, Nava distingua un courant modéré et justifié, sous la direction d'Helleputte et Verhaegen, d'un courant radical et critiquable, mené par Daens, Mabile, Pottier et les Bruxellois de *La Justice Sociale* ¹⁴⁷. En juin de cette année, les personnalités visées ci-dessus, parmi lesquelles Renkin et Carton de Wiart, adressèrent au Pape une lettre dans laquelle ils défendaient leur vision des choses¹⁴⁸. En 1895, encore, un rapport sur la presse belge partit pour Rome. *La Justice Sociale* y figurait parmi les «journaux chrétiens démocrates exagérés»¹⁴⁹. Le rôle des «jeunes avocats» fut à nouveau critiqué. Verhaegen dénonça également Renkin et Carton de Wiart à Rome¹⁵⁰. Le 1er septembre 1896, le nonce à Bruxelles écrivit un rapport sur les problèmes survenus à Turnhout à la suite du décès du représentant catholique Coomans. Les Daensistes furent montrés du doigt et par la même occasion, on rappela le ton excité (excitant à l'émeute) des journaux *Le*

145. *La Justice sociale*, 4.9.1898 ; 23.10.1898.

146. F.-J. VERDOODT, *Kerk en christen-democratie*, 19.

147. *Ibid.*, 88.

148. *Ibid.*, 108.

149. Sur ce rapport, voir : F.-J. VERDOODT, «Belgische pers en Vaticaanse archieven in 1895», *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, LIII-LIV (1983-1984), 315-356 et principalement 344.

150. Rome, Archives Vaticanes, Secrétariat d'Etat, Rubrique 256, 1900, VII, 56 (microfilm KADOC) : «A Bruxelles, le mouvement séparatiste a pour organe la *Justice Sociale*, journal hebdomadaire, et pour chefs MM. Jules Renkin et Carton de Wiart, avocats. Ces Messieurs et leur journal sont les fervents admirateurs de M. l'abbé Daens et ils rêvent comme lui (sic) la création d'un parti absolument indépendant du parti catholique».

Patriote et La Justice Sociale ¹⁵¹. Nous avons déjà décrit plus haut la réaction du vicaire-général Segers à propos des articles de *La Justice Sociale* sur l'affaire Daens. Dans ce contexte, Carton de Wiart reçut également une lettre critique de l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux. Carton s'était fait excuser pour son absence à un congrès du Parti Populaire chrétien tenu à Anvers à la Noël 1898 ; il avait écrit dans sa lettre qu'il espérait que les démocrates-chrétiens retrouveraient encore toujours l'unité. Mgr Doutreloux trouva que Carton montrait trop d'empressement vis-à-vis d'un prêtre rebelle¹⁵².

L'image de «jeunes avocats ambitieux» devait s'estomper lentement, en premier lieu de par l'attitude de Renkin et Carton de Wiart eux-mêmes. Au Parlement, ils soutinrent le Gouvernement aux moments critiques, alors que Woeste se rendait souvent impossible. En outre, les démocrates-chrétiens de Bruxelles oeuvrèrent en faveur de la «formule de Saint-Trond» qui n'était rien d'autre que la composition de listes communes de candidats conservateurs et démocrates-chrétiens, une formule soutenue par l'épiscopat. Un autre facteur fut le développement rapide du réseau social catholique par l'action de prêtres socialement engagés dans la capitale¹⁵³. On se rappellera que les premières oeuvres sociales, les Maisons des Ouvriers, étaient l'oeuvre de riches bourgeois. Leur fonctionnement passa ensuite entre les mains des démocrates-chrétiens. A partir de 1900, la Fédération démocrate-chrétienne tenta, avec un succès mitigé, de donner un nouvel élan aux syndicats, aux caisses d'allocations de chômage et à d'autres organisations sociales. La percée du mouvement ouvrier chrétien ne se fit à Bruxelles qu'après l'engagement dans l'affaire de bon nombre de prêtres, principalement le chanoine Nuten et les frères Vossen¹⁵⁴. En 1901 fut fondé le Secrétariat des Oeuvres

151. Rome, Archives Vaticanes, Secrétariat d'Etat, Rubrique 256 (1878-1903), 1896, I, 94 (microfilm KADOC).

152. K. VAN ISACKER, *Daensisme*, 113-114 ; F.-J. VERDOODT, *Kerk en christen-democratie*, 219.

153. Pour ce qui suit, nous renvoyons à l'exposé de notre Mémoire, p. 255-256 ; G. KWANTEN, *De Pleincxstraat*, 24-40.

154. D'autres ont constaté la même évolution : E. LAMBERTS, «Van Kerk naar zuil : de ontwikkeling van het katholiek organisatieleven in België in de 19e eeuw», dans J. BILLIET éd., *Tussen bescherming en verovering. Sociologen en historici over zuilvorming*, Louvain, 1988, 83-133 ; E. GERARD, «L'Epanouissement du mouvement ouvrier chrétien (1904-

Sociales de Bruxelles¹⁵⁵. Les méthodes et les vues du dominicain Georges Ceslas Rutten furent reprises et adaptées pour créer un mouvement solidement organisé et confessionnel. Le rôle de Carton de Wiart et Renkin dans le réseau social diminua, mais, par le mécanisme de la pilarisation et de l'union des courants corporatistes et politiques, les politiciens démocrates-chrétiens étaient assurés de l'appui des ouvriers catholiques. *La Justice Sociale* disparut le 23 novembre 1902, mais on conseilla aux lecteurs de lire *L'Action Catholique*, un hebdomadaire dans lequel Renkin et Carton de Wiart assuraient une colonne politique¹⁵⁶. Ces derniers n'étaient donc visiblement plus des démocrates-chrétiens radicaux et méprisés, ils n'étaient plus des dissidents dans leurs propres rangs, mais des politiciens catholiques acceptables. En 1907, Renkin fit partie du Gouvernement Jules de Trooz ; Georges Helleputte et lui furent les premiers démocrates-chrétiens dans un Cabinet belge. En 1911, Carton de Wiart devint Ministre à son tour.

CONCLUSION

De nombreuses questions sont restées sans réponses. Le rôle du Mouvement flamand, par exemple, n'a pas été assez mis en lumière. De même, nous n'avons pu, pour cet article, rassembler suffisamment de données quantitatives sur la répartition de l'électorat dans les divers cantons. Une vue d'ensemble claire de l'arrondissement au plan socio-économique fait donc forcément défaut. Une étude plus approfondie de la presse apporterait certainement des éléments intéressants.

Nous avons vu comment, en 1884, les Nationaux-Indépendants ont réussi à briser la domination libérale dans l'arrondissement de Bruxelles. Les Nationaux-Indépendants

1921)», dans E. GERARD éd., *Histoire du Mouvement Ouvrier Chrétien*, Louvain, 1994, 118-128.

155. G. KWANTEN, *De Pletincxstraat*, 24 attribue (en se basant sur Verhaegen, *Vingt-cinq années*, 118) l'initiative de la fondation au bureau de la *Fédération démocratique*. Nos recherches ne confirment pas cette opinion ; il nous paraît plus vraisemblable que le Secrétariat fut créé sous l'impulsion de Nuten. Voir H. DE SMAELE, *Henry Carton de Wiart*, 257-264.

156. P. GÉRIN, *Presse populaire*, 156, aussi, trouve significatif le passage de *La Justice Sociale* à *L'Action Catholique*.

avaient pu gagner les voix d'une importante partie du potentiel électoral grâce à un programme concret, tourné essentiellement vers la classe moyenne. Ils n'étaient pas du tout confessionnels, élément qui a facilité le recrutement de bourgeois qui auparavant votaient libéral. Les bourgeois bruxellois se trouvaient enfin face à une alternative : ils ne devaient pas voter «clérical», ce qui était en contradiction avec leur tradition ; ils ne devaient pas non plus soutenir plus longtemps les libéraux qui, dans un passé récent, les avaient déçus par une politique tournée vers les questions idéologiques aux dépens des problèmes socio-économiques. En pratique, les Indépendants se rapprochèrent au Parlement de la politique modérée d'Auguste Bernaert.

Une tradition de collaboration naquit entre la Fédération des Nationaux-Indépendants et l'Association Conservatrice, qui se présentèrent toujours sur une liste mixte. La composante catholique y apparut de plus en plus nettement. En 1884, il était difficile de voir comment la liste avait été élaborée et qui appartenait à quel bord. L'Association Conservatrice allait cependant jouer un rôle plus important. A partir de 1892, les listes devaient nettement être formées paritairement : la moitié pour les conservateurs, l'autre moitié pour les Indépendants¹⁵⁷. Ce système satisfaisait déjà en partie Woeste, mécontent de la collaboration électorale et qui craignait une dissolution en un parti centriste.

A l'origine, la liste portait le nom de «Nationaux-Indépendants», mais en 1894 apparut la dénomination d'«Alliance Conservatrice, Indépendante et Ouvrière». Les composantes se distinguaient ici encore plus nettement. L'élément nouveau, les candidats ouvriers, renforça la présence catholique dans l'alliance. En 1896, fut créée la Fédération démocratique chrétienne, où Renkin et Carton de Wiart jouèrent un rôle important et qui devait à l'avenir faire élire ses candidats sur la liste commune. Au départ, ces démocrates-chrétiens appartenaient au courant radical, suspect à l'époque. Ils n'éprouvèrent cependant pas de difficultés à négocier avec l'Association Conservatrice de Bruxelles qui occupait une place à part dans le parti catholique belge.

En 1900, après l'introduction de la représentation proportionnelle, l'alliance se brisa. L'Association Conservatrice ne voulut plus laisser beaucoup de place aux candidats Indépendants et ces derniers décidèrent d'apparaître sur une liste propre.

157. Ceci apparaît dans une intervention de Jourdain lors d'une assemblée générale de l'Association Conservatrice en vue des élections : *Journal de Bruxelles*, 4.5.1892.

L'Association Conservatrice, élargie à la Fédération démocratique chrétienne, était suffisamment forte pour attirer les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles. L'organisation perfectionnée¹⁵⁸ et l'expérience parlementaire de quelques politiciens catholiques y avaient certainement contribué. L'Association Conservatrice avait en outre prouvé dans un passé récent que ses candidats, une fois élus, ne se comportaient pas en «cléricaux» et qu'ils ne s'opposaient pas au renforcement des intérêts matériels de l'arrondissement. Le parti conservateur, avec sa composante démocrate-chrétienne, fut perçu par la bourgeoisie comme la meilleure garantie de la stabilité du pays. Les ouvriers et les artisans catholiques, qui dès l'introduction en 1894 du suffrage universel plural exercèrent leur droit de vote, furent pris en main par le réseau social catholique et liés à la politique. La population rurale votait catholique par tradition. L'Association Conservatrice veilla, dans la mesure du possible, mais sans toujours y parvenir, à établir une représentation équitable des intérêts ruraux et urbains.

J. Bartier a démontré de façon convaincante comment dans la première moitié du 19^e siècle, le parti conservateur a défendu les intérêts de l'élite traditionnelle des propriétaires et le parti libéral a représenté la nouvelle élite, la bourgeoisie des négociants et des industriels. Un changement se produisit à cause de l'effacement des frontières entre noblesse et bourgeoisie, en raison d'une évolution au sein même de l'Eglise (Léon XIII à la place de Pie IX) et par la naissance de la question sociale. Bartier constate un glissement, à la fin du 19^e siècle, de la bourgeoisie vers le parti catholique et donc un recul important du parti libéral. Il décrit des phénomènes, tels le Meeting à Anvers et les Nationaux-Indépendants à Bruxelles, comme «une étape de transition». Le caractère neutre de ces groupes politiques facilita le passage du parti libéral vers le parti catholique¹⁵⁹. L'évolution à Bruxelles confirma qu'il s'agissait bien d'une «étape de transition» ; les

158. Au milieu des années 1880, le Cercle Catholique de Bruxelles, qui avait un caractère nettement politique, acheta un nouveau local (Rome, Archives Vaticanes, *Nonciatura di Bruxelles*, busta 49, p. 12, rapport de D. Ferrata du 2.2.1889). En 1891, un «Comité de Conférences» y fut fondé dans un but de propagande électorale, sous la direction d'Honoré Dewinde (Bruxelles, Archives de la Ville, *Fonds Fauconnier*, 1, circulaire de l'Association Constitutionnelle Conservatrice de l'Arrondissement de Bruxelles, 4.6.1891).

159. J. BARTIER, «Partis politiques et classes sociales en Belgique» dans J. BARTIER éd., *Libéralisme et socialisme au XIX^e siècle*, Bruxelles, 1982, 207-288 et principalement 273-280.

Indépendants disparurent progressivement de la scène politique et c'est sans eux que le parti catholique obtint ses succès électoraux en 1900, 1902 et 1906. Jusqu'à la première Guerre mondiale, le parti catholique demeura le plus grand parti de la capitale. Cependant, si l'on considère les oppositions idéologiques, un autre point de vue apparaît : en 1900, huit sièges revinrent aux catholiques et dix aux libres penseurs (libéraux et socialistes). Le poids de la libre pensée demeura important jusqu'à la première Guerre mondiale. Les catholiques — à l'exception des Daensistes — conservèrent leur unité, les anticléricaux n'y parvinrent pas.